

388w4

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 1998.

La séance est ouverte à 17 heures 35 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Mesdames, Messieurs, je vais ouvrir la réunion du Conseil Municipal et demander à Monsieur LESERRE de prendre son poste de secrétaire de séance et donc de bien vouloir remplir son office en faisant l'appel.

(M. LESERRE procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DA SILVA, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, RENAR, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SELLANI, SINAGRA, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : Mmes CHARLES, DAVAL, M. DEGREVE, Mme MATTIGHELLO, MM. REUX (pouvoir), SAVOYE (pouvoir).

Je vous remercie.

Carnet

Je tiens à vous communiquer quelques nouvelles heureuses et d'autres qui le sont moins.

Parmi les secondes, j'ai appris ce matin le décès survenu subitement hier soir de Monsieur Raymond DEGREVE, père de notre collègue Jean-Raymond DEGREVE, Adjoint au Maire, qui ne peut évidemment être parmi nous ce soir.

Monsieur DEGREVE était né en Belgique. Il arrive à Hellemmes en 1947 et entre à Fives-Cail-Babcock. Militant communiste et syndicaliste, Monsieur DEGREVE quitte cette entreprise en 1981 en qualité de chef d'équipe et aussi après avoir rempli les fonctions de secrétaire du comité d'entreprise et d'Administrateur du comité central d'entreprise du groupe.

L'enterrement aura lieu mercredi à 14 h 30 au cimetière d'Hellemmes.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je présente à Madame DEGREVE, à Jean-Raymond DEGREVE ainsi qu'à toute sa famille nos plus sincères condoléances en ces circonstances douloureuses.

J'accueille Madame la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité. Nous venons d'ailleurs de participer à une réunion tout a fait radieuse. Celle de l'accueil des premiers jeunes qui ont été reçus et qui entrent au service de la Ville au titre du dispositif des emplois jeunes. C'était une très belle manifestation. Ces jeunes se sont exprimés avec beaucoup d'aisance et aussi d'une façon très sympathique.

.../...

Parmi les évènements heureux, c'est notre collègue Caroline CHARLES qui vient d'être maman d'une petite Léa le vendredi 3 avril. Nous adressons nos félicitations aux parents et en particulier à Caroline et nous formons des vœux pour la petite Léa.

Les élections régionales et cantonales.

Nous nous retrouvons ce soir à l'issue des élections régionales et cantonales qui ont mobilisé bon nombre d'élus du Conseil Municipal et dont les résultats ont été ceux qui ont été communiqués le soir des scrutins.

S'agissant des élections régionales du 15 mars, la Région Nord/Pas-de-Calais n'a pas eu à connaître fort heureusement les péripéties politiques parfois difficiles et quelquefois même lamentables qu'ont vécues ou que vivent encore certaines de nos Régions. Il n'y a pas eu de «vendredi noir» dans notre région puisque l'élection du Président Michel DELEBARRE, le 20 mars, s'est déroulée de manière parfaitement claire, le choix des électeurs a été fidèlement respecté.

Je tiens à exprimer ici ma satisfaction face à ce nouvel Exécutif Régional en bon ordre de marche et à féliciter chaleureusement Michel DELEBARRE avec qui, vous le savez, j'entretiens de solides liens d'amitié et qui fut l'un de mes plus proches collaborateurs à la Région, à la Ville et à Maignon, avant d'occuper plusieurs fonctions ministérielles.

Je félicite également nos collègues du Conseil Municipal qui occupent désormais, depuis le 30 mars, des postes de Vice-Président :

- Mme Annick MATTIGHELLO, conseillère municipale et élue Première Vice-Présidente, chargée des nouvelles technologies et de la communication,
- M. de SAINTIGNON, Adjoint au Maire élu Vice-Président chargé de l'emploi et du développement économique,
- Mme Martine FILLEUL, conseillère municipale déléguée, élue Vice-Présidente chargée de l'apprentissage,
- M. Ivan RENAR, conseiller municipal, élu Vice-Président chargé de la culture.

Vous serez très sollicité, Monsieur RENAR ...

M. RENAR - Je suis prêt, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Enfin, j'ai noté que deux autres membres de notre assemblée sont également aujourd'hui Conseillers régionaux : Monsieur Christian DECOCQ, que je salue et que je félicite, et Monsieur Philippe BERNARD.

Et plus fondamental encore est le changement survenu au sein du Conseil Général, issu des élections cantonales des 15 et 22 mars. Six ans après sa défaite en 1992, la Gauche retrouve la majorité dans le Nord, de manière indiscutable, puisque 15 cantons ont été gagnés sur l'ancienne majorité. Sur les 4 cantons lillois renouvelables, 2 ont été gagnés sur des cantons qui étaient occupés par la majorité d'hier, Jean-Pierre LEROY à Lille Nord-Est et Patrick KANNER à Lille sud-Ouest, les deux autres ayant largement confirmé leur ancrage à Gauche, c'est Bernard DEROSIER à Lille-Est et Michel LAIGNEL à Lille sud-Est. Je n'oublie pas, mais c'est un peu plus loin, l'élection d'Annick MATTIGHELLO dans le canton de Maubeuge sud.

.../...

J'adresse mes plus vives félicitations à nos collègues élus ou réélus Conseillers généraux.

Je ferai une mention particulière pour les membres de notre assemblée siégeant à l'Exécutif du Département. Ainsi, comme vous le savez, il s'agit d'un Exécutif provisoire dans l'attente de nouvelles élections à intervenir dès que le canton de Valenciennes sud sera pourvu. Mais je ne pense pas que cela puisse changer quoi que ce soit à ce qui a été annoncé.

Je félicite particulièrement Bernard DEROSIER, qui a brillamment retrouvé son fauteuil de Président du Conseil Général, et j'imagine qu'il a dû apprécier énormément cette réélection venant après une interruption.

Et Patrick KANNER, élu Vice-Président délégué à la solidarité, la lutte contre les exclusions et la santé

Monsieur KANNER demeure donc dans les affaires sociales.

Je pense que c'est bien d'avoir une délégation à la Ville, une délégation au conseil Général, vous allez pouvoir créer une harmonisation, et votre vie va s'en trouver mieux harmonisée, avec des délégations qui vont dans le même sens.

En tout cas, à Bernard DEROSIER et à Patrick KANNER, mes plus vives félicitations.

Au rugby, on a fait le grand chelem. Je pense que d'autres ont fait le grand chelem aussi avec le Conseil Régional, le Conseil Général, et la Ville, la Communauté Urbaine. Mais c'est dans l'ordre des choses, on est dans le Nord/Pas-de-calais. c'était la situation antérieure qui était anormale.

M. DEROSIER - Il n'y a plus que le Sénat ...

Monsieur le Maire - Ne me parlez pas du Sénat. Monsieur DEROSIER, si vous m'amenez sur ce sujet là ... J'ai participé samedi dernier à une réunion très parisienne, à l'occasion de la Semaine du Livre, organisée dans les salons de l'Assemblée Nationale et surtout à la résidence du Président de l'Assemblée Nationale. Le Doyen VEDEL, qui est vraiment un grand constitutionnaliste, était présent avec d'autres constitutionnalistes. La réunion partant sur le thème « De la Vème à la VIème République ».

Certains sont partisans d'une VIème République, pourquoi pas d'une VIIème ?

Je leur ai dit « comment pouvez-vous poser de telles questions ? Nous sommes déjà en VIème République ».

Le Général de GAULLE avait créé la Vème République, le jour où il y a eu l'élection du Président de la République au suffrage universel, on est passé manifestement à la VIème République.

Alors, restons-en là, ce n'est vraiment pas la peine de commencer une VIème ou une VIIème République.

Je leur ai dit « Je suis entré au sénat en disant que j'allais y faire la révolution ». Rien ne s'est passé. L'ambiance ne s'y prête pas tout à fait. Mais je pense quand même qu'il y aura de grands changements et je vais en particulier m'en occuper un peu.

.../...

On pourrait tous être d'accord sur le fait qu'il n'est pas normal que le Sénat soit une assemblée à droite éternellement et que nous nous y soyons constamment dans l'opposition. Ce n'est pas possible. On peut avoir les résultats que l'on veut, nous sommes toujours dans l'opposition. En plus, il y a une France rurale qui s'en est allée et une France qui est de plus en plus urbaine, et on ne tient pas compte de cette évolution.

Enfin bref. Mais c'était Monsieur DEROSIER qui m'avait posé une question et je lui ai répondu.

Non, non, Monsieur BIENVENU, il ne rêve pas du tout. c'est un vrai problème qu'il faudra régler.

Communications

Un point sur l'élaboration du Contrat Local de Sécurité.

Comme vous le savez, le Gouvernement de Lionel JOSPIN s'est engagé à apporter des réponses aux actes d'incivilité et de délinquance auxquels sont confrontés nos concitoyens. Dans le cadre de cette politique volontariste, une circulaire interministérielle d'octobre 1997 a défini les conditions d'élaboration, le contenu et le suivi des Contrats Locaux de Sécurité.

La Ville de Lille a décidé immédiatement de conclure un tel contrat et dans un premier temps d'élaborer un diagnostic local de sécurité afin de parfaire le constat en terme de délinquance, d'évaluer le sentiment d'insécurité chez les Lillois et enfin d'analyser les propositions d'actions à mettre en adéquation.

Il s'agit en quelque sorte de recueillir l'appréciation des citoyens sur la vie quotidienne et de mesurer leurs attentes. Et vous savez qu'ils attendent beaucoup dans ce domaine.

Conformément à la récente décision du Conseil Municipal, ces missions d'évaluation et de conseil ont eu lieu. Elles ont été confiées à un cabinet extérieur spécialisé. J'ai souhaité que cette démarche s'accompagne d'une grande phase de concertation avec l'ensemble des acteurs de ce contrat.

Ainsi, j'ai sollicité nos partenaires institutionnels le Préfet, le Préfet délégué à la sécurité et à la défense, le Procureur, le Recteur, le commissaire central afin que s'établisse la plus grande complémentarité entre les priorités dégagées par l'Etat et la Ville de Lille en matière de prévention et d'orientations locales. Je compte aussi y associer le Président du Conseil Régional Nord/Pas-de-calais et le Président du Conseil Général du Nord.

Par ailleurs, j'ai saisi tous les élus municipaux délégués afin qu'ils m'indiquent rapidement les actions innovantes qu'ils comptent entreprendre pour améliorer les services rendus à la population lilloise.

Enfin, je me suis adressé aux dix Présidents des Conseils de Quartiers et leur ai demandé d'inscrire à l'ordre du jour de leur prochain Conseil de Quartier la présentation de ce Contrat Local de Sécurité. Il est en effet fondamental d'associer les Conseillers de Quartiers à cette procédure d'élaboration du Contrat Local de Sécurité.

J'ai évidemment saisi le Conseil Communal de Concertation afin qu'il rende un avis sur l'esprit animant ce Contrat Local et qu'il me fasse part des propositions d'actions formulées par ses membres représentatifs de la société lilloise.

.../...

Conformément à la circulaire, j'ai demandé à Monsieur Daniel ROUGERIE, Adjoint à la Sécurité, d'être l'élu pilote de ce Contrat Local de Sécurité, en liaison étroite avec Monsieur le Professeur Alain DEMAILLE, Président du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Je tenais, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal et Mesdames et Messieurs les Lilloises et les Lillois qui nous faites l'honneur d'être avec nous ce soir, à vous apporter ces informations à mi-parcours de l'élaboration de ce document, lequel sera soumis à votre approbation sous sa forme définitive lors du Conseil Municipal du lundi 29 juin prochain.

Voilà pour le Contrat Local de Sécurité.

Sur le 150ème Anniversaire de l'abolition de l'esclavage, je laisserai le soin tout à l'heure à notre Conseiller Municipal Délégué de nous faire des propositions. Je pense en effet qu'il nous faut marquer l'événement. Il y a 150 ans, Victor SCHOELCHER, Député de La Martinique et de La Guadeloupe, fut l'instigateur de ce décret qui mit fin à l'odyssée de ces hommes, les esclaves asservis à d'autres, les négriers. C'était une terrible période. Bien sûr, sous des formes différentes, il y a toujours cette violence. En tout cas, il nous faut fêter cet événement.

Ensuite, vous savez qu'il y a eu des événements tragiques au centre de vacances d'Albiez-Montrond géré par l'AROEVEN. Une fillette, originaire du Pas-de-Calais, a été étranglée.

On s'est évidemment adressé aux parents, on a transmis les condoléances du Conseil Municipal et mes condoléances personnelles à la famille de la petite fille qui est décédée.

Et puis nous avons reçu les enfants qui sont revenus de ces vacances perturbées. Nous étions avec les parents lorsque les bus sont revenus des Alpes.

J'ai pu vérifié -et je le dis à Madame CAPON, qui a la charge des écoles- la mobilisation exceptionnelle de la Ville et celle du SAMU 59, coordonné par le Docteur François DUCROCQ, que je remercie parce que je l'ai vu travailler et j'ai pu voir combien il était efficace dans ces moments douloureux pour tous. Il était accompagné des capitaines psychologues des pompiers, Madames LEDRU et NEVEU et de Monsieur VETAU et des Docteurs VAIVA et COTTENCIN, psychiatres au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille.

La Ville a été bien entendu associée à cette cellule : Madame CAPON, Adjointe à l'enseignement, Monsieur Pierre-Marie LEBRUN, Secrétaire Général Adjoint, et Madame Martine LEFEBVRE, Directeur des services de l'enseignement.

Tout le monde a fait preuve de dévouement mais je dois faire une mention particulière pour notre collègue Jacques DEBIEVE, Président délégué du Conseil de Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin, mais aussi et surtout en sa qualité de psychiatre. Il s'est rendu aussitôt à Albiez avec Madame COLLINET, Médecin Inspecteur Scolaire, et Monsieur VALLAEYS, Attaché à la Caisse des Ecoles, et tous ont collaboré au soutien psychologique des enfants et veillé à leur retour à Lille en urgence.

Je vous avais demandé, Monsieur DEBIEVE, de vous rendre là-bas le plus rapidement possible. J'ai accepté que vous utilisiez un petit avion pour y aller très rapidement. Vous avez pu vous rendre compte de la situation sur place, vous êtes revenu en bus avec les enfants.

Bref, tout le monde s'est véritablement dévoué pour être auprès des parents et des enfants. Les enfants, c'est ce qui éclaire le monde ...

.../...

J'étais avec les parents qui attendaient leurs enfants, ils étaient inquiets mais dès que leurs enfants sont descendus du car, la vie a repris ses droits. Les enfants étaient contents de retrouver leur papa et leur maman et ils avaient déjà oublié les images difficiles.

En tout cas, nous déplorons et nous nous indignons de la manière dont ce drame s'est passé, la mort de cette petite fille martyre.

Voilà ce que je voulais dire sur cette dramatique histoire. Le seul réconfort c'est que la Ville de Lille a vraiment été à la hauteur de la situation pour entourer les parents et les enfants.

Chemise n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire.

98/95 - Séance du 16 février 1998 - Procès-verbal.

Y a-t-il des observations ? (non)

Il n'y en a pas. Il est adopté.

98/96 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

98/265 - Organisation du rapatriement des enfants de deux classes d'écoles primaires de Lille - Prise en charge d'une facture de location d'avion.

Je n'ai pas d'observations à faire. Je crois que vous n'en avez pas non plus. Par conséquent, ils sont adoptés.

Je voulais vous dire que tous les dossiers que nous présentons au Conseil Municipal ont été préparés et discutés en Commissions, ce qui n'empêchera pas les membres du Conseil Municipal de s'exprimer. J'espère qu'ils le feront rapidement pour que l'on puisse avancer assez vite dans nos travaux. Et il y a des dossiers qui ne font pas l'objet d'observations. Par conséquent, nous allons tout de suite les adopter.

Il s'agit des dossiers 2, 4, 9, 10, 12, 14, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 30, 31, 32.

Que ceux qui sont d'accord pour les adopter le manifestent en levant la main (unanimité)

Je vous remercie. ces dossiers sont adoptés.

Chemise n° 2

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

98/97 - Terrain sis à Hellemmes, impasse du Docteur Huart - Vente par la Ville de Lille à Monsieur et Madame MONCHEAUX.

.../...

98/98 - DPU - Terrain sis à Hellemmes, Parc Bocquet - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Communauté Urbaine.

98/99 - Terrain sis à Hellemmes, rue du 14 juillet - Acquisition par la Ville de Lille à la SCI La Guinguette au franc symbolique.

98/100 - Résidence "Le Hameau du Corsaire", rue Jean Bart et rue des Forgerons à Hellemmes - Acquisition gratuite des espaces verts par la Ville de Lille.

Adoptés.

Chemise n° 4

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

98/110 - Développement du commerce en centre-ville - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et le Groupement des Acteurs Economiques du centre-Ville de Lille (GAECL) - Subvention de la Ville de Lille.

Adopté.

AFFAIRES EUROPEENNES

98/111 - Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) - Renouveaulement de cotisation.

Adopté.

Chemise n° 9

Rapporteur : Monsieur BURIE,
Conseiller municipal délégué

ACHATS PUBLICS

98/131 - Maintenance d'un matériel de reproduction de type DOCUTECH - Avenant au contrat.

98/132 - Parc automobile - Remplacement des véhicules vétustes - Marché sur appel d'offres ouvert.

Adoptés.

Chemise n° 10

Rapporteur : Madame ESCANDE,
Conseiller municipal délégué

ETAT CIVIL - CIMETIERES

98/133 - Cimetière de l'Est - Réfection du mur d'enceinte et des portails - Appel d'offres ouvert.

Adopté.

.../...

Chemise n° 12

Rapporteur : Madame ROUGERIE.
Conseiller municipal délégué

CITOYENNETE - MEDIATION

98/135 - Association Interproximité "Opération Aïssa" Sports et Citoyenneté - Subvention.

98/136 - Association SAFIA (Solidarité aux Femmes d'ici et d'Ailleurs) - Attribution d'une subvention.

Adoptés.

Chemise n° 14

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE.
Conseiller municipal délégué

ACTION HUMANITAIRE

98/141 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.

Adopté.

Chemise n° 19

Rapporteur : Madame WARDAVOIR.
Conseiller municipal délégué

ECOLES DE MUSIQUE

98/175 - Associations culturelles - Attribution de subventions.

Adopté.

Chemise n° 20

Rapporteur : Monsieur KANNER.
Adjoint au Maire

ACTION SOCIALE

98/176 - Octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'OSLO de 200.000 francs - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Lille et cette association.

98/177 - Signature de l'avenant n° 2 à la convention relative à la transformation du FAIL OSLO en fonds Local du FSL - Réabondement du Fonds Local : participation financière de la Ville -Proposition.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur KANNER ne prenant pas part au vote.

98/178 - Transfert au C.C.A.S. de conventions et de crédits concernant l'aide facultative locale et les activités en faveur des personnes âgées.

.../...

98/179 - Remise gracieuse : titre de recettes n° 16291/97 en faveur d'une lilloise en difficulté.

98/180 - Transformation d'avances remboursables en secours - Titres de recette n° 3882/97 et 8552/97 en faveur de deux familles lilloises en difficulté.

98/181 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

98/182 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Actions reconduites et actions nouvelles - Participation de la Ville - Répartition Action Sociale.

Adoptés.

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

98/183 - Equipements de proximité sous contrat (Maisons de quartiers et centres sociaux) et Union Lilloise des Equipements de Proximité - 2^{ème} répartition de la subvention de fonctionnement au titre de 1998.

98/184 - Equipements de proximité - Attributions de subventions - Postes de directeurs - 2^{ème} répartition au titre de 1998.

98/185 - Mission Enfance de Lille-Sud - 2^{ème} répartition de la subvention de fonctionnement au titre de 1998.

Adoptés.

Chemise n° 21

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

ENFANCE POUAPONNIERE ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

98/187 - Centre de la Petite Enfance du Faubourg de Béthune - Mise à disposition des locaux.

98/188 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Actions reconduites - Participation de la Ville.

98/189 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Actions nouvelles - Participation de la Ville.

Adoptés.

Chemise n° 22

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,
Adjoint au Maire

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

98/190 - Subvention destinée à un organisme à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

.../...

Chemise n° 26

Rapporteur : Monsieur BARBAROSSA,
Conseiller municipal délégué

MEDECINE SCOLAIRE

98/222 - Ensemble immobilier "Mme de Staël" - Transfert du centre médico-scolaire.

Adopté.

Chemise n° 27

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,
Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE

98/223 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

98/224 - Destruction d'un véhicule automobile - Remise gracieuse des frais de destruction.

Adoptés.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

98/225 - Contrôle d'accès des voies piétonnes du centre-ville.

98/227 - Gestion du parking du Nouveau Siècle - Approbation du budget prévisionnel 1998.

98/228 - Gestion du parking des Tanneurs - Approbation du budget prévisionnel 1998.

Adoptés.

Chemise n° 30

Rapporteur : Madame DAVIDT,
Adjoint au Maire

TOURISME

98/260 - Taxe de séjour - Modification des périodes de perception.

Adopté.

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

98/261 - Restauration des bétons de l'Hôtel de Ville - Rénovation de la façade de la place Augustin Laurent et du beffroi - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

98/262 - Propriétés communales - Travaux d'entretien à effectuer de 1997 à 1999 - Lot 9 : travaux de couverture - Substitution d'entreprise.

Adoptés.

.../...

Chemise n° 31

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur REUX
Conseiller Municipal délégué

JEUNESSE - ANIMATION

98/263 - Accompagnement de projets de quartiers - Contrat de Ville 1998 - Actions retenues au titre de la délégation Jeunesse Animation.

98/264 - Associations de Jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de 1998.

98/241 - Projets Jeunesse Animation - Attribution de subventions.

98/250 - Programmes d'Animation Jeunesse 1998 - 1ère avance sur subventions.

Adoptés.

Chemise n° 32

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Conseiller municipal délégué

FETES PUBLIQUES

98/251 - Reconstruction des géants Lydéric et Phinaert - Appel d'offres sur performances

Adopté.

Monsieur le Maire - Madame AUBRY, vous avez vos dossiers.

Chemise n° 3

Rapporteur : Madame AUBRY,
Premier Adjoint au Maire

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

98/101 - Zone France Urbaine - Quartier du Faubourg de Béthune - Restructuration du Centre Commercial Concorde - Financement de l'opération.

98/102 - Zone Franche Urbaine - Quartier du Faubourg de Béthune - Aménagement des pieds d'immeubles HLM Concorde - Convention de partenariat entre la Ville de Lille, Lille Métropole-Communauté Urbaine et l'OPAC-Lille Métropole-Habitat.

Monsieur le Maire, les dossiers essentiels sont ceux qui touchent au Plan de Développement Local du Faubourg de Béthune, avec deux projets majeurs : la restructuration du centre commercial concorde et l'aménagement des pieds d'immeubles H.L.M. Concorde.

Je voudrais redire devant le Conseil Municipal qu'avec l'ensemble de l'équipe municipale et au premier rang Martine FILLEUL, la Présidente du Conseil de Quartier, nous avons retenu il y a un an et demi un programme de développement du Faubourg qui visait, autour d'une vingtaine d'actions, à reprendre de manière globale la stratégie de développement économique et social du Faubourg de Béthune, évidemment en étroite partenariat avec les habitants, les acteurs de terrain, et notamment le réseau associatif.

.../...

Nous pouvons dire aujourd'hui que ce plan est largement réalisé et qu'il est même amplifié puisque parmi les 22 projets réalisés, la Maison de l'Emploi et de la Formation a été ouverte en janvier 1997 au coeur du quartier et a déjà accueilli près de 700 personnes, mis 100 personnes à l'emploi et 200 jeunes en parcours d'insertion ;

le centre de la petite enfance qui sera inauguré le 16 mai prochain est ouvert depuis mars avec un local P.M.I., halte-garderie, un centre de loisirs et d'autres possibilités en son sein ;

la structure d'accueil pour les personnes âgées est ouverte depuis février 1998.

Par ailleurs, la réhabilitation de la maison de quartier, qui commencera à la prochaine rentrée 1998, sera livrée en 1999.

Un travail important a été mené par ailleurs, à la fois par l'Office d'H.L.M. -Alain CACHEUX pourrait en parler- qui est propriétaire de la quasi-totalité cette partie de Faubourg de Béthune, en matière de réhabilitation, de sécurisation, mais aussi de travaux à l'intérieur des habitations.

Aujourd'hui, nos deux délibérations portent sur deux projets majeurs pour le Faubourg de Béthune. Le premier, c'est la rénovation du centre commercial concorde. On peut dire que c'est un projet majeur puisqu'il va constituer le coeur même du quartier concorde de Faubourg de Béthune, avec une réhabilitation pour un coût global de l'ordre de 20 M.F., 4 M.F. apportés par la C.U.D.L., 12,5 M.F. par des investissements privés et 3,8 M.F. pris en charge par la Ville de Lille qui s'engage à mobiliser ce financement auprès de l'Etat et du FEDER.

Ce qui est particulièrement intéressant dans ce projet qui a aussi été porté par le Conseil de Quartier, c'est que dès l'abord les habitants ont été amenés à donner leur avis sur ce qu'ils souhaitent voir à proximité d'eux-mêmes dans ce centre commercial et que les propriétaires des commerces déjà implantés s'intégreront quasiment tous dans ce nouveau centre, et principalement la boulangerie, le bureau de tabac, la pharmacie et le cabinet médical. Il y aura d'ailleurs un pôle santé à proximité même de ce centre commercial.

Il s'agit donc, au coeur même de ce quartier, de redonner une vie par ce centre commercial qui doit non seulement être utile aux habitants du quartier mais être aussi, nous l'espérons tous, un lieu où s'arrêteront les habitants de la ville, en face de la maison de quartier rénovée.

J'en profite pour dire que depuis un an et demi, alors que nous avons un seul projet de réimplantation d'établissement dans le quartier, 31 structures se sont installées dans le quartier. Bien évidemment, il s'agit pour beaucoup de sociétés qui n'ont qu'un seul salarié. Mais certains nous ont dit (puisque nous sommes allés sur le terrain avec quelques Adjoints vendredi) qu'ils sont actuellement en train de réfléchir à embaucher. Il s'agit quand même de ramener de l'activité économique dans ce quartier puisqu'on y trouve à la fois des entreprises du bâtiment, un paysagiste, un architecte, donc des activités très différentes qui font qu'on travaille aussi dans ce quartier, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Il se trouve qu'il y a d'autres types de projets et d'autres personnes qui sont demanderesse d'installation dans ce quartier, d'où l'idée de mettre en place une pépinière d'entreprises et de réaffecter les pieds d'immeubles qui jusqu'à aujourd'hui étaient très souvent murés.

C'est le deuxième dossier important de ce soir, avec un montage financier total de 6,4 M.F. pour 1.400 m² de locaux, avec une capacité d'accueil de 20 à 25 entreprises. La Ville et le FEDER mobiliseront 2,4 M.F., la Communauté Urbaine, 1,8 M.F., le Pacte de Relance pour la Ville, 2,2 M.F.

.../...

Il s'agit donc de transformer certains pieds d'immeubles de l'OPAC pour y accueillir quatre entreprises de services et aussi d'implanter de très petites entreprises en démarrage, entre 15 et 20, dans des locaux de 25 à 50m² dans une mini-pépinière.

On voit bien que, un an et demi après l'annonce de ce plan, et grâce, il faut bien le dire, à une mobilisation des élus, des habitants, des associations du quartier et je crois de l'ensemble de l'équipe municipale puisqu'on peut dire que chacun, du domaine sportif, commercial jusqu'au logement, l'emploi, l'insertion, le développement économique, et j'en oublie bien évidemment, l'animation et sans doute d'autres, la petite enfance, les personnes âgées, chacun y a apporté un plus.

Nous avons là un projet qui bien sûr n'est pas à son terme tant que dans ce quartier on ne vivra pas aussi bien que dans les quartiers dits favorisés, mais en tout cas nous avons là une stratégie d'un quartier où toutes les fonctions soient représentées, où les habitants participent à l'évolution de ce quartier qui est maintenant en marche. Peu sans doute ici pouvaient penser qu'en si peu de temps on arriverait à une évolution aussi importante. Ce sera sans doute un modèle à suivre pour les autres quartiers de la ville qui sont aujourd'hui en difficultés.

Voilà ce que je souhaitais dire, Monsieur le Maire, sur ces deux projets économiques importants concernant le quartier Concorde de Faubourg de Béthune.

Monsieur le Maire - Je n'ai pas d'observations. Par conséquent, ceux qui approuvent ces excellents rapports le manifestent en levant la main. (unanimité)

Ils sont adoptés à l'unanimité. C'est très bien comme cela, Madame la Ministre.

98/103 - Participation à la création d'un Centre de Développement de Projets en partenariat avec la Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille (F.U.P.L.) et la C.C.I. - Lille Métropole - Convention entre la Ville de Lille, la F.U.P.L. et la C.C.I.-L.M. - Subvention de la ville.

98/104 - Championnats du Monde de Bridge - 21 août au 5 septembre 1998 - Cadre financier.

Adoptés.

POLITIQUE DE LA VILLE

98/105 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Actions reconduites - Participation de la Ville - Première répartition.

98/106 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Actions nouvelles - Participation de la Ville - Première répartition.

98/107 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Fonds d'Initiatives Habitants - Demande de participation du Conseil Régional.

98/108 - Association PHILAE - Projet "Ligne de Vie" - Subvention de la Ville.

98/109 - Association OGLANEL - Réalisation d'une Biblio-Ludothèque sur le thème de la Nature en Ville - Subvention de la Ville.

98/226 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Action Transversale Nouvelle - Festival plus de Bass - Subvention à l'Association Rock In Fâches.

Adoptés.

.../...

Mme BUFFIN.

Chemise n° 17

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT CULTUREL

98/152 - Associations culturelles - Attribution de subventions.

98/153 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Financements.

98/154 - Fondation Wicar - Pensionnaires pour 1999-2000.

98/155 - Monuments Historiques - Eglise Sainte-Marie-Madeleine Lantermon -Travaux d'entretien - Convention.

98/156 - Bibliothèque Municipale - Restauration d'ouvrages précieux et d'albums d'étiquettes de fil - Conservation de journaux locaux -Demande de subvention auprès de l'Etat -Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

98/157 - Palais des Beaux-Arts - Convention entre la Ville de Lille et l'Union Commerciale de Lille-Sud pour la mise en oeuvre d'une opération appelée "Palais à ciel ouvert".

98/158 - Palais des Beaux-Arts -Modification de la tarification des droits d'entrée.

98/159 - Palais des Beaux-Arts -Exposition temporaire "Les Watteau de Lille : Louis et François" du 16 mai au 30 août 1998.

98/160 - Palais des Beaux-Arts -Travaux concernant les aménagements du restaurant -Lot n° 10 : plomberie sanitaire - Avenant n° 6 - Lot n° 11 ; électricité - Avenant n° 2.

98/161 - Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "Notre-Dame de la Treille - Du culte fondé par Marguerite de Constantinople aux projets pour sa façade" -Budget prévisionnel -Demande de subvention auprès de la D.R. A.C.

98/162 - Musée de l'Hospice Comtesse - Proposition d'acquisition de plaque de confrérie.

98/163 - Musée d'Histoire Naturelle - Acquisition d'oeuvres d'art - Encaissement de la subvention de 211. 800 F du Ministère de la Culture et de la Communication - Ouverture du crédit d'emploi.

98/164 - Musée d'Histoire Naturelle de Lille - Projet d'exposition "déchets" (février 1999) - Budget prévisionnel . Sollicitation d'une subvention dans le cadre du Fonds Européen pour le Développement Economique Régional (FEDER).

98/165 - Opéra -Travaux de mise en conformité - Coût d'objectif porté à 60.000.000 F TTC - Approbation de cette modification.

Adoptés.

98/186 - Gestion du Théâtre Sébastopol - Délégation de service public - Choix du fermier.

.../...

Monsieur le Maire, il y a des interventions et je pense qu'il vaut mieux que Monsieur BROCHEN et moi-même répondions aux interventions et donc donner d'abord la parole à Monsieur LESERRE.

Monsieur le Maire - Monsieur LESERRE, vous avez la parole.

M. LESERRE - Monsieur le Maire, chers collègues, concernant la culture -je n'ose pas dire la politique culturelle- à Lille, je voudrais faire une intervention en quatre points, d'autant que même les informations dimanche sur France 3 ont été un peu rudes sur ce sujet.

Une anecdote tout d'abord, une équation que je vous proposerai, un programme et quelques réflexions.

Concernant l'anecdote, Monsieur le Maire, il y a quelques jours, je discutais avec un artiste qui est aujourd'hui professeur d'arts plastiques. Il me disait : « Si tu discutes culture avec Pierre MAUROY, il faut te méfier ». Alors, je lui ai quand même demandé des précisions et il me dit « Il y a quelques années, Monsieur MAUROY m'avait félicité, serré la main chaleureusement en me disant : « Vous, les artistes, vous êtes des gens importants, je compte sur vous » et, me précise-t-il, l'année suivante nous ferions car c'était à l'école des Beaux-Arts et depuis il n'y a plus d'école des Beaux-Arts. »

Effectivement, je peux vous dire sa surprise par rapport à votre félicitation.

Une équation qui est la suivante : comment, lorsqu'on est une ville-centre de 170. 000 habitants, un peu plus, ...

Monsieur le Maire - Sur cet incident, dites des noms, cela ira beaucoup mieux. Vous nous dites des choses comme cela, l'école des Beaux-Arts... Cela a été un sentiment de tout le Conseil Municipal, on ne peut pas tout prendre. J'ai milité pour qu'il y ait une véritable école des Beaux-Arts et que ce soit quelque chose d'un peu révolutionnaire, le Gouvernement a suivi, cela se réalise à Tourcoing et vous savez que c'est une opération formidable.

Par conséquent, j'ai fait le nécessaire en ce qui concerne les Beaux-Arts. Je pense que ce professeur était malvenu de vous faire cette observation et vous encore plus malvenu de la reprendre ici.

M. LESERRE - C'était une anecdote, Monsieur le Maire. Je comprends qu'elle ne vous plaise pas... nécessairement mais ...

Monsieur le Maire - Non, parce que voilà les faits ! Qu'est-ce qu'elle veut dire cette anecdote ? Cela veut dire qu'on a fait du travail pour l'école des Beaux-Arts.

M. LESERRE - Cela veut dire qu'à Lille il n'y a plus d'école des Beaux-Arts.

Monsieur le Maire - Oui, mais il y en a une à Tourcoing et ce sera une école un peu exceptionnelle. Tout ne peut pas aller à Lille tout de même !

M. LESERRE - Je suis heureux de vous l'entendre dire.

Monsieur le Maire - Il faut quand même penser un peu aux autres villes. Si vous ne pensez qu'à Lille et si vous considérez qu'il ne doit rien y avoir ailleurs, vous êtes un très mauvais serviteur de Lille. Si tout le monde se met contre nous, alors, que fera-t-on à Lille ?

.../...

M. LESERRE - Vous entendre dire que vous souhaitez que Lille ne garde pas tout, cela fait plutôt plaisir.

Concernant l'équation justement, comment peut-on, lorsqu'on est une ville-centre de 170. 000 habitants, qui souhaite avoir, ce qui est légitime, une dimension métropolitaine, régionale et internationale, s'offrir des outils culturels qui sont nécessaires à sa communication mais qui sont évidemment très onéreux ?

Eh bien, il y a deux moyens pour cela lorsqu'on est une ville-centre comme Lille pour avoir de tels outils.

Le premier, c'est le moyen qui datait d'avant 1992 lorsque la Région, le Conseil Général et la Ville étaient dirigés par les Socialistes, c'est la méthode ORCEP en quelque sorte. Ce premier moyen, c'est le mépris des équilibres territoriaux.

Monsieur le Maire - Je vous en prie, Monsieur LESERRE ...

M. LESERRE - Laissez-moi terminer, Monsieur le Maire ...

Monsieur le Maire - Je vous en prie, Monsieur LESERRE !! On ne lance pas des accusations comme cela. Et on comprend bien vos insinuations. Vous êtes un garçon en apparence bien élevé mais en fait vous êtes très mal élevé !

Vous savez ce que vous dites ?

M. LESERRE - Je dis simplement qu'à cette époque ...

Monsieur le Maire - Je ne vois pas la liaison ...

M. LESERRE - Je dis simplement que lorsqu'il n'y a pas de contre-pouvoir, nécessairement il arrive, quel que soit le pouvoir en place, qu'il soit de Gauche ou de Droite, il y a des excès. L'ORCEP a été un excès.

M. DEROSIER - Vous dites cela pour TIBERI ? ...

M. LESERRE - Vous voyez, je ne suis pas un sectaire, Monsieur DEROSIER. Je dis, que ce soit de Droite ou de Gauche, quand il n'y a pas de contre-pouvoir, il y a nécessairement des excès.

M. BIENVENU - Chacun doit balayer devant sa porte !

Monsieur le Maire - Ne commencez pas de cette façon ! J'ai connu un Conseil Municipal de Lille -cela a été la période la plus moche de toute ma vie politique ici à Lille !- où ne siégeaient que des Elus de ma liste. C'était la Droite qui avait organisé cela et la liste passait en bloc, pas d'opposition. Très mauvais ! C'est Monsieur DEBRE qui avait imaginé cela. Et nous avons vraiment souhaité que vous soyez là. Peut-être pour nous dire des choses un peu plus agréables que celles que vous êtes en train de nous dire... Mais on se réjouit de votre présence. Il est nécessaire d'avoir une opposition.

Ecoutez, on est responsable de ce que l'on dit. On ne peut pas commencer par proférer des grossièretés au début d'un Conseil Municipal ! Le discours de Monsieur LESERRE est connu, il est paru dans le journal. Il va le faire maintenant, mais ce n'est pas la peine de nous servir ce hors-d'oeuvre, qui n'a rien à voir d'ailleurs avec notre réunion du Conseil Municipal.

.../...

Continuez, Monsieur LESERRE.

M. LESERRE - M. le Maire, même si je suis mal élevé -ce qui fera un peu de peine à mes parents qui sont dans la salle-, je voudrais simplement dire qu'avant 1992, il y avait une politique qui se faisait au mépris des équilibres territoriaux.

Sur les 200 F qui étaient dépensés par la Région, 170 F allaient à la Ville de Lille. C'était la première remarque.

Il y a une deuxième possibilité quand on est une ville comme Lille qui souhaite avoir une grande ambition, c'est celle du rééquilibrage, de la concertation et du décroissement. Cette deuxième réponse à l'équation que je posais est rendue possible si on réfléchit sur une dimension métropolitaine et sur une politique métropolitaine de la culture.

Et puis, il y a un programme. Monsieur le Maire, là, je ne suis pas mal élevé, c'est votre programme que j'ai sous les yeux : « Culture pour tous. Premier point : ouverture d'un grand débat d'orientation culturelle. » Nous sommes à mi-mandat et ce premier point n'a toujours pas été tenu. Alors, qu'en est-il aujourd'hui ?

Nous avons un magnifique vaisseau culturel sur Lille mais ce vaisseau culturel peut être, au mieux, le vaisseau fantôme si nous ne prenons pas des décisions, à l'image de la dernière oeuvre qui sera jouée à l'Opéra, au pire le Titanic. Pourquoi ?

Parce que sur ce vaisseau culturel, il y a un équipage merveilleux, il y a des équipes professionnelles, un service culturel qui travaille jour après jour pour que cette culture puisse exister et pour que la politique culturelle puisse exister sur Lille. Il y a, j'ai envie de dire, des moussaillons, des artistes extraordinaires qui se dépensent également sans compter et souvent en associations, pour faire avancer le bateau culturel.

Il y a également dans ce bateau culturel des passagers, le public, un public de qualité qui s'enthousiasme pour ce qui se fait sur Lille.

Alors, ce vaisseau culturel, Monsieur MAUROY, chers collègues, ...

Monsieur le Maire - Monsieur le LESERRE ...

M. LESERRE - ... ce vaisseau culturel aujourd'hui est un peu dans le brouillard. Il est dans le brouillard par absence de politique culturelle, par absence de lisibilité, et nous risquons, si nous continuons, de heurter l'iceberg de l'endettement, du refus de négocier avec nos voisins de la métropole lilloise.

Pour faire avancer ce bateau, Monsieur le Maire, il faut du combustible. Ce combustible, c'est la formation culturelle, la création culturelle et la diffusion culturelle.

La formation culturelle, ce sont effectivement, dans les quartiers, des écoles de formation. Et ce n'est pas le travail de Jean-Pierre MORCRETTE avec l'ARIAP qui pourra, à lui seul, assumer cette tâche. Il faut dans les quartiers des outils de formation à la culture.

La création, c'est quoi ? Il faut également dans les quartiers des espaces de création et de liberté. La culture est un espace de liberté et il est très important qu'on y prenne garde.

.../...

Quant à la diffusion, là, il n'y a rien à dire, sauf évidemment la fermeture de l'Opéra qui a été annoncée lors du dernier Conseil Municipal. Pour la diffusion, nous avons sur ce bateau culturel de magnifiques outils, le Musée des Beaux-Arts, l'Opéra de l'an 2000, le Sébastopol qui sera rénové, mais j'ai bien peur que ces magnifiques instruments du bateau culturel n'alourdissent un peu l'ensemble et n'empêchent d'avoir une politique d'ambition.

Nous faisons deux propositions, Monsieur le Maire. Les propositions d'un Monsieur mal élevé comme moi mais propositions tout de même.

Monsieur le Maire - N'exagérez pas, on finira par le croire tous ...

M. LESERRE - Ce sont vos propos, Monsieur le Maire.

Deux propositions. Une qui, apparemment, est déjà acceptée par la Commission Culture : celle d'une assise locale de la culture qui réunirait les adjoints du social, les adjoints du tourisme, les Commissions et l'ensemble de ceux qui peuvent toucher à la culture afin qu'on puisse, avec l'opposition, de manière décloisonnée, discuter de la place de la culture dans cette ville.

Enfin, ces assises locales pourraient donner lieu à des assises métropolitaines de la culture afin qu'on puisse ensemble, chacun à sa place évidemment, nous sommes dans l'opposition et nous ne faisons que quelques propositions, qu'on puisse ensemble réfléchir aux marges de manoeuvre qu'il nous reste pour faire avancer ce magnifique paquebot culturel.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Monsieur LESERRE, je voudrais dire un mot. Vous avez mal commencé votre intervention mais vous l'avez très bien terminée. Vous avez dit très bien pour l'Opéra, très bien pour le Sébasto. C'est exactement ce que l'on fera, Monsieur LESERRE.

S'il y a nécessité, je ne dis pas d'un grand changement- mais de temps en temps, dans le domaine culturel, il faut des modifications. Si justement j'ai attendu le milieu de mandat pour le faire, c'est que j'ai espéré la victoire électorale qui est enfin venue car on ne pouvait plus rien faire sur le plan culturel !

Cela fait des années que nous souhaitons pour l'Opéra, pouvoir associer Lille, Roubaix, Tourcoing, la Région, le Département, l'Etat. Car s'il n'y a pas cette association, s'il n'y a pas enfin cette décision commune, on ne peut pas faire. l'Opéra que vous souhaitez et que je souhaite. Enfin, nous allons pouvoir le faire.

Et si l'Opéra est fermé, c'est naturellement pour que l'on puisse le rénover mais aussi parce que pendant ce temps, on va pouvoir discuter, et on le fera, avec tout le monde afin de le faire renaître avec davantage de crédits, davantage de moyens et par conséquent disposer de l'Opéra que vous souhaitez.

Madame HENAUT, Vous avez la parole.

Mme HENAUT - Monsieur DEGRIEVE ne pouvant être présent aujourd'hui, je vous lis son intervention.

Lors d'une précédente délibération, le Groupe Communiste avait donné son accord sur une évaluation économique d'une gestion privée dans le cadre d'un affermage. Nous avons également indiqué notre attachement à un contrôle du sens de la programmation.

.../...

Le résultat de l'appel d'offres indique un coût pour la Ville de près de 3,5 M.F.

Aujourd'hui, avec cette délibération, il ne s'agit pas seulement de présenter les résultats de l'évaluation. On considère que l'appel d'offres existait réellement et on prend le moins-disant, Monsieur FERRY, et le moins bon également pour se projeter sur le troisième millénaire.

C'est une double tromperie quant à l'intention initiale et quant à la validité juridique de l'appel d'offres puisqu'il ne peut s'agir d'un affermage mais d'une délégation de service public.

La délibération d'aujourd'hui supprime la caducité de l'appel d'offres d'hier qui faisait référence à l'affermage.

Pour autant, nos raisons de nous opposer à ce projet ne se limitent pas à ce problème d'éthique et de procédure, c'est le fond qui nous oppose. En effet, la Ville dispose de sites différents, avec des capacités différentes et qui plus est avec des statuts différents. Nous avons le patrimoine communal qui est en gestion publique, en gestion associative ou encore en gestion privée. Nous avons également un patrimoine privé sous gestion privée ou associative.

Ainsi, le Théâtre Sébastopol, l'Opéra et l'auditorium du Conservatoire sont en gestion municipale.

Le Théâtre des Marionnettes, l'Aéronef, Danse à Lille et La Fabrique M.A.J.T. sont de gestion associative.

La Métaphore et Le Grand Bleu sont gérés par des sociétés commerciales.

Toutes ces salles appartiennent au patrimoine municipal.

D'autres salles n'appartiennent pas à la Ville mais reçoivent des subventions. C'est le cas du Théâtre de la Découverte, du Prato ou encore du Caméléon.

Enfin, certaines salles ne sont ni municipales, ni subventionnées par la Ville. Il s'agit du Zénith Aréna, du Splendid Jenlain, du Palais des Congrès et de la Musique et du Biplan.

Aujourd'hui, le problème qui nous est posé se résume à deux questions :

- quel sens, quelle cohérence dans les programmations des événements dans les différents sites ?

- quelle économie d'échelle et quel accroissement d'efficacité et de service est-il possible d'envisager ?

Les réponses méritent une réflexion collective de la commission municipale concernée, des conseils d'administration et acteurs concernés avant de revenir devant le Conseil Municipal. Nous avons le temps, au moins jusqu'à la rentrée de septembre, pour trancher en Conseil.

Ce dont nous avons besoin c'est d'une politique culturelle à Lille et non d'une politique culturelle séquentielle obéissant à des zones de pouvoir. Une politique culturelle qui s'appuie sur la diversité des talents et des lieux et qui soit le vecteur de la cohérence et de la mesure économique.

Le Sébastopol va ouvrir, l'Opéra ferme, le Festival disparaît, l'Aéronef renaît, le Zénith colle à Lille Grand Palais, Lille Grand Palais attend, du nouvel appel d'offres, son gestionnaire.

.../...

Toutes ces conditions subjectives et objectives sont réunies pour redéfinir une autre politique de programmation, d'utilisation de sites, d'utilisation de technologies nouvelles de communication pour rendre emblématique et plus responsable la politique de la Ville en matière culturelle.

Rater cette occasion historique afin de redonner du sens, c'est se plier à la marchandisation de la création, de l'art, de la culture plus généralement. C'est rendre encore plus confus notre message, le diluer sans pour autant bénéficier d'une efficacité accrue accompagnée par une baisse des coûts.

La sagesse, la perspicacité réclament ces réflexions proposées tout à l'heure. En faire l'impasse, c'est abdiquer sur le fond durablement.

Nous demandons donc le report de cette délibération et si elle était maintenue telle quelle, le Groupe Communiste voterait contre.

Monsieur le Maire - Merci, Madame.

Madame BUFFIN.

Mme BUFFIN - Je vais d'abord répondre sur le Sébastopol et après de manière plus générale parce que, en fait, les deux interventions globalisent le problème.

Concernant le Sébastopol, personnellement, j'ai été assez contre la mise en affermage de ce théâtre.

Ceci dit, j'ai réfléchi et je pense que nous avons choisi parmi les quatre candidats une personne qui maintiendra les options prises pour le Sébastopol, à savoir, des opérettes, du théâtre de boulevard, des manifestations et des spectacles de variétés.

Là, honnêtement, je dois avouer compte tenu de la manière dont on a préparé le contrat de délégation de service public, puisque ce n'est pas réellement un affermage, on pourra surveiller et vérifier que la qualité est présente au rendez-vous. On gagne tout de même sur cette affaire 7 M.F. par an et, à qualité identique, cela valait la peine de le faire. C'est pour cela que j'ai accepté et que j'ai même défendu ce projet.

Maintenant, concernant la politique culturelle d'une cité comme la nôtre qui, par le jeu de son évolution historique et économique, est de plus en plus conduite à assumer et à conjuguer trois rôles, trois fonctions :

- une fonction de proximité, de décentralisation culturelle dans les quartiers,
- une fonction de centre métropolitain, de capitale culturelle régionale,
- et une fonction de valorisation internationale, changer l'image extérieure de Lille par la culture,

ne peut fatalement pas être pour le plus grand nombre d'une extrême lisibilité car elle n'est pas unique mais plurielle, multipolaire.

S'y ajoutent et s'y mêlent de plus des actions des grandes institutions culturelles lilloises, régionales et nationales, que vous avez décrites tout à l'heure, particulièrement jalouses de leur autonomie, le développement du phénomène associatif composite, changeant, indépendant lui aussi, qui forme à Lille un réseau certes tout à fait efficient mais particulièrement dense et touffu, peu contrôlable, ou encore certaines initiatives lancées sans aucune concertation avec nous sur notre propre territoire par nos partenaires institutionnels tels la D.R.A.C., la Région et le Département.

.../...

Tout cela forme un ensemble foisonnant, enchevêtré, diffus, un peu anarchique, j'en conviens, qui trouble, opacifie quelque peu la lisibilité de notre politique culturelle mais qui est d'une richesse incomparable, d'une éclatante vitalité et que nous envient la plupart de nos voisins.

Cependant, il est bien certain qu'il nous appartient, Monsieur LESERRE, Madame HENAUT, au milieu de ce vaste paysage, de tracer un chemin, de dégager des lignes de force et de décider de nos choix prioritaires.

Nous devons aussi nous employer -je suis d'accord avec vous- à essayer de mettre à plat les choses au niveau métropolitain, au niveau régional, au niveau départemental, et d'interroger tous nos partenaires pour voir dans quelle mesure ils peuvent soutenir ce vaste schéma.

Nous nous y employons aussi, soyez-en assurés, avec notre Maire, Monsieur BROCHEN, Madame WARDAVOIR et moi-même, et comptons présenter à ce Conseil Municipal très prochainement un schéma directeur que nous vous inviterons auparavant à discuter avec nous, que nous soumettrons aussi au Conseil Communal de Concertation qui a justement le rôle de définir ce grand débat d'orientation culturelle et qui devrait satisfaire, je le pense, votre désir tout à fait légitime de clarté.

Mais, de grâce, ne vous faites pas l'écho facile, démagogique, de toutes ces critiques, tous ces griefs, frustrations et revendications les plus contradictoires que vous pouvez relever ça et là vis-à-vis de l'institutionnel que nous représentons et qui ne peut pas, qui ne pourra jamais, vous le reconnaîtrez aisément, répondre à toutes les attentes aussi légitimes soient-elles des responsables associatifs de ce large champ culturel.

Nous sommes à l'écoute du milieu culturel et ne pratiquons pas, je crois, l'arrogance technocratie. Nous tentons souvent, et avec beaucoup de difficultés, de poursuivre notre action, notre mission, le mieux possible. Beaucoup a été fait, beaucoup, nous en convenons, reste à faire. Et soyez assurés qu'avec une très grande passion, nous nous y employons.

Monsieur le Maire - Merci, Madame BUFFIN.

C'est à vous, Monsieur BROCHEN.

M. BROCHEN - Loïc LESERRE est un témoin attentif et actif de la vie culturelle et il reprend, commission après commission, conseil après conseil, de façon récurrente pour ne pas dire redondante -je n'oserais dire de façon névrotique car j'ai découvert ces jours-ci que le mot touchait-, l'affirmation qu'il sait au fond de lui-même inexacte de l'absence d'une politique culturelle lilloise.

Quelques exemples qu'il connaît mais à l'intention de ceux qui l'ont lu et qui l'ont entendu pour démontrer que ce reproche n'a aucun fondement.

Dès le début de notre mandat, le premier constat que j'ai pu faire et que nous avons fait ensemble, avec tous ceux qui travaillent dans ce domaine, est celui, en dépit d'un budget important consacré par la Ville à la culture mais en raison précisément de la présence sur notre territoire de structures lourdes, des très étroites marges de manoeuvre dont nous disposons pour impulser une politique culturelle nouvelle, innovante, créatrice.

Un exemple que tout le monde connaît mais qu'il est bon quelquefois de rappeler pour fixer les esprits de cette difficulté de mener une politique, le Conservatoire National de Région, Conservatoire d'une extrême qualité, reconnue par tous, dont 60% des étudiants ne sont pas lillois, dont le budget en 1997 était de 33,2 M.F., comprenant 27 M.F. de charges de personnel, sommes considérables supportées à concurrence de 78% par la ville, alors que seulement 40% des élèves sont

.../...

Les efforts que nous avons menés, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, avec le Directeur du Conservatoire, Philippe LEFEBVRE, avec le service du Développement et de l'Action Culturelle de la Ville, avec Monsieur CAILLAU pour essayer de parvenir à une meilleure répartition des charges, ont commencé à porter leurs fruits puisqu'en 1997 la participation de l'Etat était en augmentation de 9,24% par rapport à 1996, la participation de la Région de 6,20%, et parce que les élections n'avaient pas encore porté à la tête du Département notre collègue et ami DEROSIER, la part du Département est restée de 0%, alors que, à l'évidence, dans le cadre des classes à horaires aménagés, le rôle du Département trouve tout à fait sa compétence. Mais, Dieu merci, dans l'avenir, nous aurons des démonstrations de ce que cette compétence peut tout à fait être reprise par le Département.

Et nous retrouverons alors, grâce à une mise à plat de l'ensemble de ces politiques, à des rencontres ouvertes, constructives, avec l'Etat qui y est prêt, avec la Région qui y est favorable, avec le Département qui sera un nouveau partenaire, le moyen de trouver de nouvelles marges de manoeuvre.

Monsieur LESERRE a cité un certain nombre de domaines. Permettez-moi de les évoquer très rapidement.

Les arts plastiques : dès le début de ce mandat, le premier message qui revenait sans arrêt était un appel des plasticiens de la région, du département, de la métropole à ce que nous nous intéressions davantage à leur travail, à ce que nous les aidions davantage. Sous l'impulsion notamment de Madame le Premier Adjoint, nous avons réuni l'ensemble des plasticiens de la métropole avec lesquels, après une interrogation collective, nous avons mis en place une première grande exposition à l'église Sainte-Marie-Madeleine, l'exposition « Nul n'est artiste en son pays » où plus de 80 plasticiens ont exposé dans une exposition tout à fait remarquable à la suite de laquelle 13 plasticiens ont été sélectionnés pour une nouvelle exposition. Marie-Thérèse CHEVALIER, Prix Jean Lévy, a déjà fait une première exposition à l'Hospice Comtesse et les 12 autres exposeront à nouveau dans une deuxième exposition au mois de juin. 5 d'entre eux ont été sélectionnés par nos collègues de Bruges avec lesquels nous avons travaillé en partenariat, cette exposition commencera dans quelques jours à Bruges, viendra ensuite à Sainte-Marie-Madeleine au mois de mai et l'année prochaine en partenariat avec la Ville de Rotterdam et avec une ville d'Allemagne.

Ces projets s'accompagnent d'un développement des résidences d'artistes, non seulement l'ARIAP qui le pratique depuis longtemps, à Rome grâce à la Fondation Wicart, qui accueille chaque année environ 4 artistes lillois, et puis le projet de résidence d'artistes qui verra bientôt le jour au quartier de Fives, à côté de la maison de quartier dans l'immeuble de la rue des Noirs qui a été acquis par la Ville récemment.

Vous évoquiez lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire, l'Aéronef. Un soutien sans défaillance de la ville pour que ce lieu exemplaire de diffusion, de création et de formation des jeunes aux musiques nouvelles, aux musiques urbaines mais aussi à bien d'autres formes de culture, se poursuit et nous savons que l'Aéronef est sur un nouvel essor en dépit des turbulences et des difficultés qu'il a pu connaître, et grâce à l'aide, une fois de plus, sans défaillance de la Ville, au soutien de l'Etat et au soutien de tous ceux qui nous accompagnent.

Le Faubourg des Musiques, un grand projet qui est le seul des 18 ou 19 Projets Culturels de Quartier qu'avait lancés le Ministre DOUSTE-BLAZY, le seul qui ait été assuré d'une pérennité et qui permet aux jeunes du Faubourg de Béthune, avec la participation de notre collègue et amie Martine FILLEUL et avec Annie WARDAVOIR, de faire en sorte que la musique pénètre en profondeur et dès le plus jeune âge, d'une manière, j'ai envie de dire, presque professionnelle, au sein des écoles du Faubourg de Béthune.

.../...

Une politique d'acquisition d'oeuvres puisque, à côté de l'ancienne Salle du Conseil, les Lillois peuvent maintenant admirer "Les Electriciens à la Colline Bleue" de PIGNON, oeuvre qui a été acquise avant l'exposition PIGNON qui a été consacrée à ce grand peintre, la grande exposition PIGNON, première exposition du Musée des Beaux-Arts consacrée à un peintre presque contemporain puisqu'il vient de mourir il y a peu de temps.

D'autres acquisitions importantes, le Kamakura de Georges JEANCLOS qui se trouve à l'étage en face du Salon d'Honneur, JEANCLOS qui a créé le portail de la Treille qui sera prochainement inaugurée.

D'autres oeuvres ont été acquises depuis grâce à une politique qui se poursuit.

La danse. La Maison de la Danse qui verra le jour, je l'espère, prochainement, grâce à l'aide de l'Etat, grâce à l'aide de la Région, du Département et de tous ceux qui participent et qui croient à ce projet qui sera un nouveau projet culturel dans le quartier de Fives.

Le Festival de Lille. Non, Monsieur LESERRE, aucune décision n'a été prise, l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du Festival de Lille seront prochainement convoqués par le Président, qui est le Maire de Lille, de façon à ce que, ensemble, des décisions puissent être prises pour que ce Festival de Lille, dont Brigitte DELANNOY, qui en a été l'instigatrice, avait convenu qu'il fallait qu'il évolue profondément car il ne correspondait plus à une attente du public métropolitain et qu'il fallait le repenser complètement.

Monsieur le Maire a souhaité que cette réflexion se donne le temps de la qualité et de la durée et c'est ce qui sera proposé au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du Festival de Lille. Les décisions qui en découleront seront prises, aucune autre décision n'a été prise avant.

Une véritable réflexion politique enfin a été menée quand il a été question du remplacement de Daniel MESGUICH et dans le choix de quatre candidats, d'une exceptionnelle qualité, c'est sur des critères politiques que le choix a été fait de privilégier non seulement un créateur d'une qualité incontestable, ce qui était le cas des quatre candidats, mais en plus de cela un homme qui était susceptible d'impulser dans notre métropole une dimension de formation précisément, d'ouverture au plus grand nombre, de conquête de nouveaux publics qu'on amènera petit à petit au théâtre grâce à une vraie politique de pédagogie et de formation en matière culturelle.

Voilà. Tout cela s'est fait au cours du temps, c'est vrai qu'il a fallu un demi-mandat pour réussir petit à petit à gagner et à avancer sur un terrain difficile. Mais grâce à ces efforts, grâce à cette volonté politique sans relâche de Madame BUFFIN, de Madame WARDAVOIR et de moi-même, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, je pense que l'on peut dire que Lille a une politique culturelle qui est digne de la grande capitale de la métropole qu'elle est.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup. Je remercie les deux Adjoints qui se sont exprimés avec beaucoup de force, beaucoup de conviction.

Je veux dire un mot sur ces problèmes culturels parce que j'ai bien conscience qu'il y a là une conjonction des attaques en ce moment. Vous parlez de France 3, je n'ai pas vu, mais peu importe, ce n'est pas le problème. Enfin, vous avez critiqué et je voudrais vraiment remettre les choses à plat.

Premièrement, je n'ai pas changé. J'ai amené tout de même ici à Lille beaucoup de changements sur le plan culturel. Il suffit de vous souvenir de ce qu'était la ville avant la mise en place de cette politique.

.../...

En tant que Président de Région, j'ai apporté un renouveau culturel complet au niveau de la région, l'Orchestre, etc .., toute cette histoire, vous la connaissez.

Alors, je n'ai pas changé et si vous posez ces interrogations, c'est sans doute parce que je suis trop ambitieux pour ma ville. Et s'il y a ce petit temps de repos, qui est un temps de respiration, c'est parce que je voulais qu'on reprenne notre souffle pour mieux repartir de plus belle et peut-être pour aller plus haut et pour faire encore mieux. Voilà ce qui se passe en ce moment.

Nous vivons, et c'est normal, en matière culturelle, une mutation du paysage culturel mais il n'y a aucune raison de tracer un tableau pessimiste de cette mutation.

A cause de la fermeture de nos deux établissements, on dit qu'il n'y a plus de politique culturelle. Mais on a fermé le Palais des Beaux-Arts, vous avez tenu ce discours pendant quelques années, on l'a entendu, quelquefois on a serré les dents, quelquefois on nous a répondu vertement, et maintenant on se précipite au Palais des Beaux-Arts. On dit « Oh, comme c'est beau ! », « comme c'est formidable ! », avec l'inauguration par le Président de la République, on n'entend parler que du Palais des Beaux-Arts. D'accord mais nous, nous avons essuyé pendant quelques années des assauts de critiques de toute nature et de toute sorte sur un Palais des Beaux-Arts qu'il a fallu effectivement fermer pendant un certain temps pour qu'il renaisse de la façon dont vous le voyez maintenant.

Il en va de même en ce qui concerne le Sébasto et l'Opéra.

En ce qui concerne les usines d'incinération, j'ai pris la décision, à la Communauté Urbaine, avec le Bureau, de les fermer et je me suis demandé quelquefois si je n'étais pas allé trop loin parce que les conséquences sont importantes. Mais quand je vois le déluge maintenant dans la presse ... Les 71 usines d'incinération qui sont aux prises avec la presse, avec le Ministère, etc .., comme je suis heureux de les avoir fermées et d'avoir reçu les félicitations de la Ministre de l'Environnement. Bref. Et on organise la suite.

Pour l'Opéra et le Sébasto qui fonctionnent depuis des décennies, les commissions de sécurité ont dit qu'ils ne correspondaient plus aux normes et qu'il était absolument indispensable de régler tous les problèmes de sécurité et de les rénover.

Il ne fallait rien dire ? Il ne fallait rien faire ? La fête devait continuer ? Pour connaître un jour des développements dramatiques ? Non. J'ai pensé que le moment était venu.

Je me suis dit qu'on s'approchait de l'an 2000, qu'on pouvait fermer maintenant et qu'en plus, cela allait nous permettre de mener la plus grande concertation sur les problèmes culturels.

Je demande d'ailleurs à Monsieur FALISE, en liaison avec Madame BUFFIN et Monsieur BROCHEN, d'organiser une grande assemblée de concertation avec tous ceux qui veulent être les acteurs dans ces domaines afin que l'on puisse discuter avec eux et avoir le temps d'aller plus au fond sur tout ce que l'on vient de dire rapidement parce qu'on disposera de davantage de temps, donc d'avoir les observations des uns et des autres.

En plus, j'ai le sentiment que pour aller plus loin, il nous fallait d'autres appuis que nous n'avons pas eus ces dernières années. Si nous n'avons pas pu passer à la catégorie supérieure, c'est parce qu'on ne les a pas eus. Pas une fois il n'y a eu une réunion de coordination entre la Région, le Département et la Ville. Cette situation était scandaleuse. Je n'aurai plus à le dire, tout est changé maintenant. J'espère que le Président de la Région, le Président du Conseil Général, le Président de la Communauté Urbaine, le Maire de la Ville de Lille, et tous les Adjoints et Conseillers vont se concerter et réfléchir et que nous allons enfin pouvoir doter la métropole, -pas seulement Lille, parce que nous

.../...

avons des responsabilités vis-à-vis de la région-des moyens d'une véritable politique culturelle. On est capable, comme vous l'avez souligné, de mener une politique culturelle, encore faut-il en avoir les moyens.

Car, à force de faire une politique culturelle -on le faisait et je remercie Madame BUFFIN et Monsieur BROCHEN et tous ceux qui en sont les acteurs- qui était peut-être effectivement une politique au-dessus de nos moyens, et cela, vous nous le reprochiez aussi ! C'est vrai que si nous sommes un peu à la limite de nos efforts sur ce plan, cela s'est traduit au niveau de la fiscalité. Je vous ai dit qu'en ce qui concerne la fiscalité, vous pourrez me dire ce que vous voudrez mais la fiscalité diminuera à Lille. C'est comme cela. Et tout le monde doit le savoir.

Par conséquent, dans toutes les politiques, il y aura toujours cette interrogation : pouvons-nous faire quelque chose de convenable, quelque chose d'aussi bien et peut-être quelque chose de mieux, en diminuant nos frais ?

Voilà le problème que je me suis posé sur le plan culturel. Avoir des moyens, et je pense qu'on va les avoir, des moyens nouveaux. Et même nous nous remettons en question. Par exemple, pour le Sébasto, il fallait savoir si on le rénouvait ou si on le remettait avec la même organisation, améliorée quand même, mais que j'ai connue quand je suis arrivé tout jeune Maire de Lille.

Tout change. J'ai vu tout le monde vieillir dans ce Sébasto. Moi aussi d'ailleurs ... Et j'ai pensé qu'il fallait changer, qu'il fallait quelque chose de beaucoup plus souple, et qu'il fallait surtout quelque chose de moins cher ! 3 M.F. au lieu de 10 M.F. 7 M.F. d'économie ! Vous pensez que ce n'est rien sur le plan culturel ? 7 M.F. d'économie au niveau de la gestion. Avec ces 7 M.F., vous imaginez ce que l'on va pouvoir faire, avec les associations, etc ... car je n'ai pas envie de les retirer aux affaires culturelles mais de les utiliser autrement que dans les administrations, dans les choses qui vieillissent.

Alors, je suis en désaccord avec Jean-Raymond DEGREVE, je le sais, c'est un problème de principe. Moi aussi je suis un ardent partisan du service public mais dans certains secteurs, si on ne lâche pas du lest, il nous entraînera.

La propreté de la Ville, eh oui, service public, service de la voirie, service municipal, pendant des années et des années. Résultat « Monsieur le Maire, la ville est sale », « Cela ne marche pas ». Jusqu'au jour où on s'est dit qu'on allait s'organiser autrement et qu'il n'y aurait pas seulement le service municipal mais également la T.R.U. Le service municipal a été ragaillardisé -je parle de la voirie, les autres services n'en avaient pas besoin-. Et maintenant, on me dit « la ville est propre. Que s'est-il passé ? » Eh bien, on s'est organisé autrement.

En ce qui concerne le Sébasto, vous verrez, cela va nous coûter moins cher, ce seront les mêmes, pratiquement. Et puis, ce sera plus souple, si vous n'êtes pas content, on changera encore. En tout cas, cette expérience sera bonne à faire

Le Sébasto rouvrira avant la fin de l'année avec la même programmation qu'auparavant, opérettes, théâtre, vendredis du Sébasto, association Jeunesses Musicales de France, Danse à Lille, etc ... Et 7 M.F. d'économies que nous pourrions injecter à des activités culturelles strictes.

7M.F. d'économies, si on les avait faites avant, il n'y aurait pas eu de problèmes avec l'Aéronef, il n'y aurait pas eu de problèmes avec l'Espace Croisé. Le Festival ne nous a pas vraiment posé de problèmes financiers. Mais 7 M.F. , c'est beaucoup pour le budget culturel de la Ville.

Le Sébasto va par conséquent rouvrir dans ces conditions-là.

.../...

La Métaphore, vous n'en parlez pas ... J'ai pourtant la plus grande considération pour ce qu'a fait Daniel MESGUICH, mais enfin, on discute culture. Quand on va dans la ville, quand on sent la ville au point de vue culturel, on sentait bien qu'il fallait un changement. MESGUICH est un très grand comédien et qui fera certainement une grande carrière comme ceux qui sont restés à Lille et qui sont partis ensuite.

Voilà un nouveau directeur, on vous l'a dit tout à l'heure, Stuart SEIDE. Vous verrez cette chance d'avoir un théâtre qui va s'ouvrir avec un nouvel animateur dont tout le monde me dit qu'il est également excellent. On va l'accueillir comme on a accueilli MESGUICH quand on est allé le chercher et qu'il est venu.

Vous n'appelez pas cela du renouvellement ? Vous ne dites rien sur le plan-là. Et le nouveau directeur est déjà au travail et va entrer en action dans quelques mois. Cela va être nouveau. Il y avait un style MESGUICH, il y aura maintenant un style Stuart SEIDE. On peut en discuter mais ce sera quelque chose de véritablement nouveau.

Le Conservatoire va être terminé et offrira avant deux ans un nouvel auditorium.

Un nouveau directeur est en cours de recrutement à l'Aéronef. C'est vrai que c'est difficile et on met du temps pour trouver un directeur. Cela ne se trouve pas facilement des directeurs culturels.

On a la chance d'avoir un très bon directeur il est souvent avec nous, c'est celui du Zénith. Cela marche très bien. Vous n'en parlez pas. Pendant longtemps, nous ne pouvions accueillir les groupes de jeunes. Il faut voir le monde qui va au Zénith, c'est un très grand succès.

L'Aéronef, très bien au point de vue culturel. On en parle dans Libération à peu près toutes les semaines. Au niveau de la gestion, un déficit. 3 à 4 M.F. Si on avait eu les 7 M.F. ...

Alors, 3 - 4 M.F. par-ci, 3 - 4 M.F. par là, la Ville ne peut pas, sinon, c'est de la fiscalité en plus.

Un nouveau directeur qu'on trouvera incessamment. On veut à la fois un culturel et un gestionnaire. Cette structure, largement soutenue par la Ville, va devenir le fleuron de notre ouverture vers de nouvelles pratiques culturelles. Bien.

Alors, peut-on parler de désengagement de la Ville ? Je prends à témoin les personnes présentes ce soir. Pour le seul budget 1998 nous lançons 60 M.F. pour l'Opéra, 12 M.F. pour le Conservatoire, 10 M.F. sur le Sébasto, 1,6 M.F. pour Danse à Lille, et les frais de fonctionnement de la culture représentent plus de 110 M.F. ? Voilà les chiffres ! Vous appelez cela du désengagement ?

Dites, il faut assumer tout cela ! Il faut le payer, Et ce sont les Lillois qui le paient. Il ne faut pas l'oublier. Vous nous le rappelez de temps en temps d'ailleurs. Mais moi aussi je ne l'oublie pas. Par conséquent, je trouve que c'est bien.

Et même, cessons de tout focaliser sur les grands équipements culturels. Dans le même temps, la Ville développe les bibliothèques de quartier (Faubourg de Béthune, Sud) restructure largement les écoles de musique (Sud, Fives, Bois-Blancs, Centre) -il n'y a pas beaucoup de Villes qui développent ainsi, par quartier, des écoles de musique et de bibliothèques-, mène des opérations très novatrices de liaison entre les grands équipements culturels et les quartiers, Faubourg de la Musique -vous en avez parlé, Monsieur BROCHEN-, 150 jeunes travaillant avec l'Orchestre pour la création d'un spectacle tout à fait original, le Musée Comtesse poursuit l'opération « Découvre ta ville et ton quartier », et le Musée des Beaux-Arts noue des partenariats avec les quartiers du Sud.

.../...

J'ai le sentiment que jamais il n'y a eu autant de liaisons entre les grands équipements et nos quartiers. Pourtant, cela a été en discussion pendant des années et sur ce plan nous avons fait beaucoup de progrès.

En plus, nous sommes en train de rénover nos grands équipements, on veut y intéresser la Région, on veut y intéresser Roubaix Tourcoing, on veut y intéresser le Conseil Général. Par conséquent, je pense qu'on sera prêt pour l'an 2000.

De toute façon, on ne ferme pas le spectacle, je vous l'ai dit, beaucoup de choses se font, un grand changement se prépare.

Autrement dit, dans quelques années on dira « Lille a encore fait un coup d'éclat, elle a su monter plus haut ». Eh bien, pour monter plus haut, il fallait savoir fermer. Il faut savoir rénover nos grands équipements et il faut savoir préparer la saison, savoir ce que l'on fera dans ces grands équipements. C'est ce rendez-vous qu'il ne faut pas manquer et on essaiera de ne pas le manquer.

Voilà. Que ceux qui sont d'accord avec ce rapport le manifestent en levant la main.:

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Groupe Communiste et du Front National

contre : Groupe Communiste et Front National

abstention : néant

Attendez, je m'y perds un peu dans les vote.

Qui vote pour ? le Groupe Socialiste, le groupe des Personnalités et l'Intergroupe.

Vous avez voté pour, c'est bien, on vous associera. Et faites attention à ce que l'on peut dire sur ce sujet parce que, après, on reprend les choses et on dit « ah, il ferme, donc on ferme tout ». Non, on ferme pour rénover.

Qui vote contre ? Front National

Vous avez une politique culturelle au Front National ?

Que faites-vous au Groupe Communiste ?

Mme HENAUT - Nous votons contre la délibération 98/186 et nous votons pour sur les autres.

Monsieur le Maire - Donc, vous votez contre la gestion du Sébastopol mais sur l'ensemble de la politique culturelle, vous votez pour.

Le rapport 98/186 est adopté à la majorité.

Chemise n° 18

Rapporteur : Monsieur BROCHEN.
Conseiller municipal délégué

ACTION CULTURELLE

98/166 - Associations culturelles - Attribution de subventions.

.../...

98/167 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Financements.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur CALONNE ne prenant pas part au vote.

98/168 - Don de Ladislav KIJNO - Acceptation.

98/169 - Pas d'Quartier - Convention avec l'Aéronef - Les Spectacles sans Gravité.

98/170 - Expositions d'artistes Belges et Lillois à Bruges et Lille.

Adoptés.

98/171 - Atelier création/fabrication des Arts de la Rue - Délibération modificative.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur BURIE ne prenant pas part au vote.

98/172 - Conservatoire National de Région - Droits d'entrée aux concerts organisés par le Conservatoire

98/173 - Conservatoire National de Région - Modification du règlement intérieur.

98/174 - Conservatoire National de Région - Réhabilitation de l'ancien bâtiment - Lancement d'un appel d'offres.

Adoptés.

Chemise n° 11

Rapporteur : Monsieur FALISE,
Adjoint au Maire

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION

98/134 - Rapport annuel du Conseil Communal de Concertation.

Je vais commenter brièvement le premier rapport annuel du Conseil Communal de Concertation qui constitue cette initiative nouvelle ambitieuse de démocratie participative que vous avez mise en place il y a un peu plus d'un an et qui correspond à la volonté de rapprocher de façon structurée, durable, institutionnelle l'ensemble des forces vives organisées de la ville et la Municipalité.

Je précise dès le départ que ce rapport a été établi non seulement par-moi-même mais également par l'ensemble du Bureau du Conseil Communal de Concertation et approuvé par la Commission de la Démocratie Participative.

Je ne vais pas en relire l'ensemble, je voudrais simplement évoquer d'abord la dimension quantitative du travail accompli sur 14 mois : quatre assemblées plénières où de 70 à 95 ou 100 représentants d'organisations ont consacré une demi-journée, réunions de Bureau, plus d'une centaine de réunions préparatoires au niveau des Commissions Permanentes et des groupes de travail. Et ceci pour aboutir, c'est inscrit dans le rapport -tous les élus les ont reçus- à la formulation de 12 avis et propositions sur les questions les plus variées : la zone franche, l'attractivité de Lille, le S.D.A.U., les associations culturelles de quartier, et j'en passe.

.../...

Il y a donc, quantitativement, un travail important qui a été fourni et qui peut se mesurer. J'ajouterai que la dimension qualitative est sans doute encore plus significative. On a pu voir en effet - c'est un premier résultat important - que ces représentants de la population organisée par elle-même pouvaient s'écouter, pouvaient dialoguer, pouvaient également découvrir leurs horizons respectifs et qu'il y avait là un facteur d'enrichissement considérable pour chacun et qui est apprécié par tous.

On a pu découvrir une capacité de production de réflexions, certes, différenciées mais également convergentes sur un certain nombre de points, et ceci de façon pertinente et sérieuse.

On a pu constater aussi une incontestable promotion de la capacité, du souci de citoyenneté au niveau de tous ces acteurs.

Tout ceci paraît positif mais doit être conforté et prolongé. Il s'agit d'une avancée mais d'une avancée qui doit continuer.

La base en effet de cet effort est quelque chose de relativement fragile car ce sont des implications -je ne dirai pas de bénévoles- mais qui sont profondément gratuites, gratuites en terme de rémunération financière, gratuites parce qu'il s'agit seulement de formuler des avis et non pas d'avoir la responsabilité et la joie de la décision, gratuites aussi parce que, lorsqu'on fait ce genre de travail précis de proposition, on intéresse relativement peu l'opinion publique et on n'est guère porté par une glorification médiatique.

Il est donc important que ce travail soit assumé et qu'il soit suivi, en liaison avec l'administration de la Ville et avec les élus. Ceci progresse de plus en plus et se traduit dans un certain nombre de secteurs, mais peut encore être élargi. Car c'est comme cela effectivement que, sans que le Conseil Communal de Concertation n'ait aucun droit à demander que ses avis soient appliqués, il a en tout cas le droit moral de demander qu'on réponde à ses propositions pour dire si oui ou non elles peuvent être suivies. Ceci sera un élément de dialogue extrêmement important.

Nous pensons aussi qu'il faut continuer cet effort par une démultiplication entre la centaine d'organisations qui y participent et les quelques 2.000 organisations qui en sont la base pour que ce ne soit pas seulement l'apanage et le privilège de quelques-uns, mais que cela exprime de plus en plus un va-et-vient incessant entre l'ensemble de notre milieu lillois et la Municipalité.

Voilà les principales recommandations qui sont faites dans ce rapport et je voudrais dire en terminant qu'à un moment où nous constatons -et souvent avec regret- le risque de désaffection vis-à-vis du politique d'une bonne partie de la population, des lieux très modestes, certes, comme le Conseil Communal de Concertation peuvent aider les citoyens -l'expérience témoigne que c'est positif et que cela est possible- à se ressaisir de la chose publique, à redécouvrir effectivement les exigences et la joie de la citoyenneté.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur FALISE.

Je vous propose, une fois ou deux par an, en fonction de ce que décideront les Adjoints, que l'on puisse avoir un grand débat de concertation sur un sujet. Au fond, le Conseil Communal de Concertation nous servirait de lieu d'assemblée pour amener peut-être davantage de monde sur un sujet, par exemple, les problèmes culturels, ce serait l'occasion pour les associations, les membres du Conseil, etc ... d'avoir un débat sur ces problèmes. Mais nous pourrions en avoir un sur d'autres sujets également. Ce serait un moment exceptionnel du Conseil Communal de Concertation qui s'élargirait au-delà de ses propres attributions.

Monsieur RICHIR.

.../...

M. RICHIR - Sur ce rapport du Conseil Communal de Concertation.

Lors de l'adoption de la délibération de création de ce Conseil Communal de Concertation, l'Opposition n'avait pas voté. A l'époque; nous avons en particulier dit que si la création d'une telle instance nous paraissait intéressante, nous étions très perplexes, très sceptiques sur l'utilisation qu'il en serait réellement fait au niveau de la Majorité municipale puisque, après tout, il s'agit bien par cette concertation d'éclairer la Majorité municipale en amont et en aval de ses décisions, en amont pour les préparer et en aval pour en suivre l'application.

Aujourd'hui, nous sommes presque à mi-mandat, pour le Conseil Communal de Concertation, nous sommes à un peu plus d'un an de fonctionnement, et nous faisons deux constats diamétralement opposés.

Le premier constat concerne le travail qui a été effectué dans ce Conseil Communal de Concertation, ce travail dont nous avons tous dans notre Opposition pris connaissance au travers des rapports qui nous ont été remis est manifestement de grande qualité. On peut sur tel ou tel rapport regretter que les argumentaires n'aient pas été plus développés, en particulier sur le Schéma Directeur on aurait préféré -j'en avais d'ailleurs parlé avec mon ami Christian DECOCQ- quelque chose de plus développé mais c'est un document énorme et encore une fois ce travail est fait dans le bénévolat.

Donc, globalement, les travaux sont de grande qualité et ce n'est pas étonnant pour la raison simple que ce travail est effectué par les forces vives de la ville et qu'on ne peut qu'en attendre un travail de qualité. C'est la première partie du constat.

La deuxième partie est plus contrastée, c'est l'usage qui est fait des recommandations du Conseil Communal de Concertation par la Majorité municipale. Et là, vous me permettrez d'être un peu moins flatteur en la matière.

De façon un peu ironique, je dirai que si l'Opposition se saisit des documents et les lit, je ne suis pas toujours sûr que ce soit le cas de l'ensemble de la Majorité Municipale et d'un certain nombre d'Adjoints de cette ville. On peut prendre une feuille de papier et faire une interrogation écrite, cela pourrait être intéressant. On peut demander à Isabelle BAERT de surveiller l'épreuve ... Je ne suis pas sûr que tout ait toujours été lu et utilisé.

Je dois même dire que, sur un certain nombre de sujets, nous avons l'impression d'une indifférence de la Majorité municipale par rapport à l'enfant qu'elle a engendré, le Conseil Communal de Concertation.

Lorsqu'on regarde un certain nombre de dossiers, on pourrait prendre des exemples, on a vraiment le sentiment qu'un certain nombre d'avis et de recommandations n'ont pas été suivis ou l'ont été tardivement, par exemple concernant l'action européenne de la Municipalité, l'animation et les nuisances de la vie nocturne, même les associations culturelles de quartier, etc ...

C'est bien là le vrai problème du Conseil Communal de Concertation, il est une structure intéressante mais il n'a de sens que s'il s'intègre bien dans un dialogue permanent avec l'ensemble du Conseil Municipal mais bien entendu surtout avec la Majorité du Conseil Municipal qui a en charge l'Exécutif dans cette ville car sinon, et on le sent poindre chez certains membres du Conseil Communal de Concertation, sinon le découragement s'emparera d'eux, le désintérêt puis l'abandon.

Je dois d'ailleurs constater que Monsieur le Recteur FALISE, qui est un homme courtois et bien élevé -je fais écho à l'intervention de tout à l'heure- écrit, je vais me permettre de le lire si vous voulez bien : « *L'attention qui sera portée par les élus et l'administration aux avis et recommandations*

.../...

émanant du C.C.C. constitue une préoccupation prioritaire des membres du C.C.C. Chaque avis discuté et voté appelle une réponse précise et motivée de la Municipalité, que cette réponse soit positive ou négative. C'est là la condition de base du dialogue constitutif de la démocratie participative. C'est aussi une condition essentielle de l'engagement durable des membres du Conseil Communal de Concertation. Faute de cela, la démocratie participative ne serait qu'un leurre, l'étiollement voire la disparition du C.C.C. en serait l'inévitable conséquence. »

Vous vous interrogez tout à l'heure, Monsieur le Maire, sur le rôle d'une Opposition. Eh bien, le rôle de l'opposition cela peut être par exemple de relire le paragraphe écrit par un des Adjointes de la Majorité municipale pour que les autres Adjointes veuillent bien prendre la peine de s'en saisir et de le suivre.

Monsieur le Maire - Monsieur FALISE, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. FALISE - Non. Je me réjouis très fort de voir l'intérêt que porte maintenant l'Opposition à ce Conseil Communal de Concertation. Cela prouve que c'est quelque chose qui peut avancer.

Je serai moins sévère dans l'appréciation de ce qu'est le suivi aujourd'hui. Je peux dire par exemple que sur la Maison de la Citoyenneté et de la Médiation, sur la Maison des Associations, sur le stationnement payant à Lille, sur la zone franche, sur l'attractivité de Lille, il y a vraiment eu des suivis mais que ces suivis doivent être encore mieux organisés, mieux marqués, plus généralisés.

Mais nous innovons, nous créons de nouveaux modes de travail, et je ne suis pas étonné que ceci demande patience et obstination. Je me réjouis en tout cas de voir que l'Opposition comme la Majorité semblent d'accord pour dire qu'il faut non seulement continuer mais avancer plus résolument dans cette voie.

Monsieur le Maire - Merci.

Vous êtes d'accord pour approuver le rapport de Monsieur FALISE ?

M. RICHIR - Nous nous abstenons.

Monsieur le Maire - Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de l'Intergroupe

contre : néant

abstention : l'intergroupe pour une "nouvelle démocratie municipale"

Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous abordons maintenant les dossiers de Madame DA SILVA sur lesquels Monsieur SINAGRA souhaite intervenir. Si vous le voulez bien, il faut accélérer maintenant. Vous posez vos questions et on vous répond mais on a encore beaucoup de dossiers à voir, je pense qu'il nous faut avancer.

Monsieur SINAGRA, quelques minutes pour exposer votre affaire.

.../...

Chemise n° 5

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Conseiller municipal délégué

LILLE GRAND PALAIS

98/112 - Lille Grand Palais - Consultation pour un nouvel affermage.

M. SINAGRA - Sur le changement de mode de gestion. Vous nous proposez effectivement de refaire une consultation pour l'affermage. C'est la seule voie légale aujourd'hui de toute façon pour changer les données économiques de la gestion de Lille Grand Palais.

Il serait facile pour moi, Monsieur le Maire, de critiquer Lille Grand Palais dans le rôle que vous me dévouez d'habitude mais vous savez que c'est un des seuls équipements pour lequel j'ai toujours soutenu la politique de la Ville au motif, d'une part, de sa bonne gestion, surtout dans un passé récent, et d'autre part, qu'il y avait en même temps économiquement pas mal de recettes pour la ville, même si ce n'est pas la ville en tant que collectivité mais pour l'activité de la ville.

Il est certain que le loyer qui est demandé à la S.A.E.M. est trop lourd pour l'équilibre, ce qu'on appelle le petit équilibre.

Un grand effort de gestion a été fait et cette année nous serons à cet équilibre mais, malheureusement, on ne peut pas aller beaucoup plus loin, ce qui fait que nous vous apporterons notre soutien dans cette nouvelle consultation, dans l'espoir, en ce qui me concerne, comme je l'ai déjà annoncé à la S.A.E.M. de Lille Grand Palais, que celle-ci pourra elle-même faire partie de la consultation et, si le sort lui est favorable, la remporter, ce qui me semblerait tout à fait justifié eu égard à la qualité du travail qui a été effectué. Mais là, nous sommes dans la consultation dans le cadre des lois qui régissent cette République.

En tout cas, j'espère que le travail qui a été effectué dans les dernières années sera porteur et que d'autres ne viendront pas cueillir les fruits d'un certain nombre de choses.

Vous voyez, Monsieur le Maire, une fois de plus, quand il nous semble que cela a été fait le mieux possible, nous apportons notre soutien. Dans le cas contraire, comme je vous l'ai dit la dernière fois, vous nous trouverez toujours en face de vous. Cette fois, nous serons à côté de vous sur ce dossier.

Dossier qu'on peut peut-être en même temps lier à la reprise des bâtiments de NOREXPO puisque c'étaient les deux interventions que je devais faire.

On demande bien évidemment de coordonner avec la S.A.E.M. Lille Grand Palais l'exploitation des bâtiments qui vont être repris par l'association. Cela ne donne que plus de crédit à l'espoir que je formule que la S.A.E.M. Lille Grand Palais puisse concourir pour la reprise de l'affermage et puisse l'emporter au final dans la plus grande légalité.

Monsieur le Maire - Merci. En plus, vous êtes intervenu sur deux dossiers ce qui va nous faire gagner du temps.

Madame DA SILVA.

Mme DA SILVA - Je remercie Monsieur SINAGRA pour ce soutien. Monsieur SINAGRA étant administrateur de Lille Grand Palais, il suit particulièrement bien ce dossier.

.../...

Il est vrai que Lille Grand Palais ne cherche pas, comme cela a été dit dans l'intervention de M. Jean-Raymond DEGREVE, un gestionnaire. Lille Grand Palais aujourd'hui cherche un loyer beaucoup plus léger de façon à pouvoir continuer, même si les résultats de Lille Grand Palais sont bons et les perspectives excellentes, nous ne pouvons pas partir avec un montant de loyer aussi élevé.

Pour pouvoir avoir un loyer beaucoup plus bas, nous sommes obligés de dénoncer l'affermage actuel et en dénonçant ce contrat, la loi SAPIN nous oblige à refaire une consultation.

Bien évidemment, la S.A.E.M. Lille Grand Palais répondra à cette consultation et elle a prouvé qu'elle était tout à fait en capacité de gérer l'équipement.

Monsieur le Maire - Le dossier de Madame DA SILVA est adopté ? Tout le monde est d'accord ? (oui) Adopté.

Monsieur ROMAN, on a répondu aussi à Monsieur SINAGRA qui voulait vous poser une question.

Chemise n° 6

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

FINANCES

98/113 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1998 - Décision modificative n° 1.

98/114 - Budgets Primitif et Supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1998.

98/115 - Association Départementale des Anciens Combattants d'Algérie - Tunisie - Maroc et Indochine - Subvention exceptionnelle.

98/116 - Collège Jean Macé - Déplacement d'une classe à Paris - Subvention exceptionnelle.

98/117 - Association PhiloLille - Organisation de la deuxième Semaine européenne de la philosophie à Lille du 13 au 21 novembre 1998 - Subvention exceptionnelle.

98/118 - Halls B et C de NOREXPO -Reprise de gestion par la Ville.

98/119 - SORELI - Création d'une filiale "Vesta" pour gérer les terrains de nomades - Autorisation de la Ville de Lille.

98/120 - Caisse de Crédit Municipal - Budget supplémentaire de 1997 -Information.

INFORMATIQUE

98/121 - Recherche d'une nouvelle solution matérielle et logicielle pour la gestion des cimetières de Lille et Hellemmes - Lancement d'un appel d'offres.

DECENTRALISATION

98/122 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

98/123 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Fonds de Participation des Habitants - Subventions.

.../...

98/124 - Voyage annuel des personnes âgées du quartier de Lille-Centre - Modalités d'organisation.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, je n'ai aucune question à poser à la réponse de Monsieur SINAGRA.

Monsieur le Maire - Très bien..

Sur les dossiers de Monsieur ROMAN, que ceux qui sont d'accord pour les adopter le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Sur les dossiers de Monsieur FREMAUX, Monsieur RICHIR a une question à poser. On avance, ce sont des dossiers qui devraient aller vite.

Chemise n° 7

Rapporteur : Monsieur FREMAUX.
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

98/125 - Personnel de la Fonction Publique Territoriale - Indemnité exceptionnelle.

98/126 - Logement de fonction - Personnel communal.

98/127 - Revalorisation - Rémunération journaliste.

Adoptés.

98/128 - Emplois jeunes.

M. RICHIR - Mon intervention a trait à la mise en place des emplois-jeunes.

Il est certain qu'aucun d'entre nous ne peut être opposé à la lutte contre le chômage des jeunes et en particulier un certain nombre d'entre nous qui, y compris au sein de notre opposition, participent à la mise en place de certains de ces emplois dans nos activités professionnelles ou associatives.

Il n'en reste pas moins que cette délibération, conformément à l'intervention que nous avons déjà faite sur les emplois-jeunes, soulève un certain nombre de questions. En effet, la délibération nous propose de créer -certains sont déjà créés, c'est en route- 300 emplois-jeunes au niveau de la municipalité.

On pourrait épiloguer un certain temps, je ne le ferai pas ce soir, sur la réalité de certains de ces emplois en tant que nouveaux métiers au sens défini par la loi, ne soyons pas trop rigoristes, quoique, encore, on puisse s'interroger sur la médiation culturelle autour des musées alors même que ce musée ne parvient pas encore à ouvrir le matin par exemple.

Monsieur le Maire - Cela viendra.

.../...

M. RICHIR - Quoi qu'il en soit, je rebondirai, Monsieur le Maire, sur les propos que vous avez tenus tout à l'heure concernant la fiscalité car si vous nous proposez effectivement ce soir la création de 300 emplois-jeunes, en les détaillant dans la délibération, par la Ville de Lille, dans la lettre que vous avez diffusée dans la boîte aux lettres des Lillois la semaine dernière, vous avez écrit -ce qui ne figure pas dans la délibération de ce soir- que ces emplois avaient vocation à être pérennisés dans l'administration municipale. Ce qui veut donc dire en clair à constituer -s'ils réussissent les concours et les obligations légales, etc ...- 300 nouveaux fonctionnaires municipaux à l'horizon 2002, 5 ans.

Or, en moyenne, un fonctionnaire communal représente un coût moyen annuel, une fois qu'il est titularisé ou autre, d'environ 180.000 F, soit un surcoût de 54 M.F. pour le budget municipal à l'horizon 2002.

Je partage le propos que vous avez tenu tout à l'heure sur la fiscalité, sur le souhait que vous aviez de ne plus alourdir la fiscalité dans cette ville, devenue effectivement insupportable, et les Lillois en attestent tous.

Or, de deux choses l'une : ou bien ces 300 emplois-jeunes seront 300 emplois réellement nouveaux et ils coûteront 54 M.F., et il faudra donc alourdir la fiscalité et rentrer à nouveau dans la spirale infernale, augmentation des impôts locaux, taxe d'habitation, taxe professionnelle qui, on le sait, réduit le pouvoir d'achat, alourdit les charges des entreprises et génère, dans ce cercle vicieux, du chômage, ou bien ces 300 emplois-jeunes ne feront que remplacer du personnel municipal qui s'apprête à partir à la retraite ou partirait pour d'autres raisons, auquel cas, on aura fourni du travail à ces jeunes pendant cinq ans, ce qui n'est pas du tout négligeable, j'en conviens parfaitement, mais on n'aura pas authentiquement créé de l'emploi.

Ce qui montre bien, à notre avis, l'espèce de spirale infernale dans laquelle les Socialistes sont en train de s'enfermer qui consiste en fait à alourdir sans cesse les dépenses publiques, alors même que la plupart des autres pays, y compris des pays qui font des choix que l'on peut qualifier de Gauche, de Gauche éclairée en tout cas, alors que dans le cas présent vous continuez massivement cette politique d'alourdissement des charges qui décourage les uns et les autres. Cela montre bien également à quel point d'ailleurs vous êtes enfermé dans cette contradiction qui consiste à toujours augmenter l'impôt, à toujours augmenter les dépenses et les charges et à ne pas favoriser la création d'emplois véritables et authentiques dans les entreprises.

Je rappelle à ce propos que nous attendons toujours la deuxième partie de la promesse qui avait été faite, et en particulier celle par laquelle, à notre avis, il aurait fallu commencer qui est la création des 350 000 emplois-jeunes dans le secteur privé, là où en fait se créent véritablement les richesses qui permettent après des politiques ambitieuses et généreuses de redistribution.

Monsieur le Maire - Vous faites une charge là contre cette politique qui est pourtant largement approuvée par les Français.

Monsieur FREMAUX.

M. FREMAUX - Il y a au moins une chose qui est peu contestable, c'est l'approche qui permet au Gouvernement, sous l'impulsion de Martine AUBRY, de mettre en place ces emplois-jeunes.

Vous avez ironisé sur l'un de ces métiers dans son descriptif. Il se fait que cet après-midi nous avons l'honneur de présenter, devant Madame AUBRY, devant Monsieur le Préfet et devant tous ces jeunes qui sont recrutés depuis le mois de mars-avril et qui seront recrutés en mai, l'ensemble du programme. Je pense qu'il faut le vivre comme un moment de déclenchement d'une véritable réaction collective, nationale, au problème du chômage.

.../...

Naturellement, cela n'a échappé à personne que si on transforme 300 emplois-jeunes, pour lesquels la Participation de l'Etat est de 92. 000 F par an et par emploi, en emplois de fonctionnaires à 175. 000 ou 180. 000 F par an, il y a un delta. Tout le monde l'avait bien vu, naturellement.

Je pense qu'il faut apprécier cette démarche comme nous le faisons en matière de culture. Les métiers changent, la vie change. Nous ne savons pas précisément ce que seront devenus un certain nombre de métiers dans cinq ans. Il nous faut donc accompagner l'évolution.

Il est incontestable que la liste des 20 emplois qui ont été ciblés et qui sont présentés aujourd'hui ne relèvent pas de la grille de la fonction publique. Vous me direz aisément que dans cinq ans, avec les revendications syndicales qui viendront, ces emplois seront des emplois publics. Dont acte. Les gens qui seront sur ces postes seront un jour intégrés. Je pense que c'est le sens de l'effort que nous faisons.

Mais d'autres métiers qui n'apparaissent pas encore aujourd'hui pourront faire l'objet de ce même type d'approche et sur lesquels nous pourrions mettre d'autres personnes.

Si on n'est pas capable de comprendre que ce mouvement doit déclencher un réflexe dans la société, remettre des gens au travail et réamorcer la pompe, eh bien, on passe à côté de la réalité du monde du chômage.

Ce que nous faisons, nous le faisons courageusement. Je crois pouvoir dire que toutes les candidatures qui ont été affectées au premier plan d'emplois-jeunes que nous sommes en train de mettre en place sont d'excellentes candidatures. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que tous iront au bout des cinq ans. Naturellement, un certain nombre d'entre eux vont utiliser cet emploi-jeune comme marche-pied pour trouver une autre solution professionnelle. Tant mieux. Il y a un certain nombre de postes qui sont budgétés et qui seront ouverts aux autres.

Si la moitié d'entre eux trouvent une solution professionnelle dans le privé, bravo, nous aurons réussi le déclic qui permet que des gens qui ont un bon niveau de formation, qui devraient normalement pouvoir trouver de l'emploi dans le secteur public ou dans le secteur privé, trouvent les moyens de franchir la première étape.

S'ils la franchissent avec nous jusqu'au bout, ils auront leur place avec nous, s'ils la franchissent en partie avec nous et qu'ensuite ils vont en rejoindre d'autres, tant mieux. Tout le monde y trouve son compte.

En tout cas, je veux saluer la qualité des dossiers, la qualité des entretiens qui ont été menés sur les 2.495 demandes qui ont été fournies et remercier publiquement Pierre de SAINTIGNON. Vous savez que nous travaillons en binôme sur ce dossier. Je me félicite tous les jours qui passent de la bonne coopération qui s'est établie entre nous sur ce point.

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Ce n'est pas le lieu d'avoir le débat politique national. Je veux simplement, pour ne pas laisser passer un argument que j'entends et que, manifestement, les électeurs n'entendent pas, mais autant faire un peu de pédagogie. L'argument selon lequel la Gauche, le Gouvernement, c'est de la dépense publique pour faire des emplois, parce que, Monsieur RICHIR, il y a deux logiques à cet égard.

De la dépense publique pour l'emploi, il y en a aujourd'hui, il y en avait hier, avant le mois de juin 1995. Le seul problème, c'est que ce n'est pas la même dépense publique, pour les mêmes objectifs, et que ce ne sont pas les mêmes recettes.

.../...

Je le rappelle, en deux ans, Monsieur JUPPE a prélevé 80 milliards de francs de T.V.A., c'est-à-dire qu'il a taxé les plus pauvres de notre pays parce qu'ils sont les plus nombreux, et il a donné 80 milliards pour l'emploi en les donnant aux entreprises de notre pays, et plus les entreprises étaient grandes, plus elles avaient d'aide de l'Etat sous prétexte de créer des Contrats Initiative Emploi, en fait, pour nourrir les produits financiers des entreprises.

Alors, nous, ce n'est pas 80 milliards, c'est 35 milliards et 35 milliards qui servent directement, centime après centime, à créer de l'emploi pour les jeunes qui ne demandent que cela pour avoir leur place dans la société.

Monsieur le Maire disait cet après-midi devant les 151 emplois-jeunes que lorsqu'une société ne donne pas de travail à sa jeunesse, c'est une société qui est menacée. Eh bien, c'est la grande différence entre vous et nous. Vous, vous avez peur que le grand patronat soit menacé. Nous, nous avons la préoccupation de la jeunesse de notre pays. La dépense publique est moins importante, elle est plus juste parce que le prélèvement ne vient pas des mêmes, et elle est justement adaptée à un objectif, que nous ne partageons pas parce que nous sommes sans doute plus attachés que vous à la dignité des hommes et des femmes.

Monsieur le Maire . Merci. Monsieur de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, trois mots, à mon tour, puisque Monsieur RICHIR nous en donne l'occasion, pour saluer la qualité du travail qui a été réalisé par la D.R.H. de cette Ville et la Mission Locale, sous l'autorité de Jean-Louis FREMAUX pour ce qui concerne la partie Ville qui est évidemment une partie tout à fait essentielle.

Je veux dire que je trouve les propos de Monsieur RICHIR tout simplement incroyables parce que ce sont des propos d'une très grande passivité. Il ne fait preuve d'aucune anticipation. Pour tout dire, il ne fait preuve d'aucune conviction et d'aucune conviction pour l'avenir.

Les Lillois en prendront acte. Ce que nous voulons, nous, c'est mieux servir nos concitoyens demain et créer dans la ville les emplois qui vont leur rendre service, tout en permettant à des jeunes, de prendre pied, de prendre racine dans la vie professionnelle et ainsi de débiter leur vie d'adulte dans le bon sens.

Voilà quel est notre projet, Monsieur le Maire, avec le souci de rendre tout cela durable. Eh bien oui, dans la foulée de ce que disait Monsieur ROMAN, nous avons un projet, cela se savait, c'est confirmé ce soir.

Monsieur le Maire - Merci.

Ceux qui sont d'accord pour approuver le rapport le manifestent en levant la main :

pour : les Membre de la Majorité

contre : néant

abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale"

Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

.../...

98/267 - Mise en oeuvre de l'article 11 de la loi du 13/7/1983 modifiée - Protection juridique des fonctionnaires - Décision de principe.

Adopté.

Chemise n° 8

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Conseiller municipal délégué

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

98/129 - Organisation d'un chantier de jeunes à Saint-Louis du Sénégal - Demande de participation financière.

Adopté.

98/130 - Manifestations organisées à l'occasion des Commémorations de Jumelages et du Congrès de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées et Cités Unies - Règlement des frais.

M. VAILLANT - Simplement une information concernant les relations internationales dans la délibération 98/130.

Je voudrais signaler à nos collègues que va se tenir à Lille le congrès mondial de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées et Cités Unies les 4, 5 et 6 juin. Nous aurons donc ici de nombreuses représentations des villes du monde entier. Nous allons en profiter pour commémorer un certain nombre d'anniversaires avec nos villes jumelées : le 40ème concernant Rotterdam, Liège, Cologne, Esch-sur-Alzette et Turin ; le 30ème anniversaire avec Leeds, le 20ème avec Saint-Louis-du-Sénégal et Kharkov, et le 10ème anniversaire concernant Erfurt et Safed.

Monsieur le Maire, je vous laisse le soin d'annoncer que nous allons nous jumeler avec une autre ville qui est aussi significative de notre démarche dans ce domaine des relations internationales.

Monsieur le Maire - Vous pourriez l'annoncer vous-même, Monsieur VAILLANT.

On avait le projet d'avoir une action de coopération avec la ville de Naplouse en Palestine. Je propose que ce soit tout simplement un jumelage. Dans les circonstances actuelles, nous sommes jumelés avec une ville israélienne, nous serions jumelés avec une ville palestinienne, ce serait un équilibre.

Si nous pouvions contribuer, aussi modestement que ce soit, à ce qu'une action s'établisse entre Lille, Safed, ville israélienne, et Naplouse, ville palestinienne, ce serait une contribution pour que le processus de paix puisse continuer au Moyen-Orient.

Si vous en êtes d'accord, ce sera donc un jumelage avec Naplouse que nous pourrions effectuer le 7 juin. Nous participerons au congrès de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées et le samedi nous aurons une séance exceptionnelle du Conseil Municipal pour accueillir officiellement la délégation de Naplouse et contracter le jumelage.

.../...

Ceux qui sont d'accord avec ces propositions et le rapport de Monsieur VAILLANT le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Je vous remercie. C'est adopté.

Monsieur CALONNE, vous dites un mot.

Chemise n° 13

Rapporteur : Monsieur CALONNE,
Conseiller municipal délégué

DROITS DE L'HOMME
RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

98/137 - Subventions de la Ville à diverses associations.

98/138 - Schéma Local d'Intégration - Etude diagnostic, logistique.

98/139 - Commémoration du 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage - Subventions de la Ville à diverses associations.

98/140 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Actions reconduites et actions nouvelles - Participation de la Ville - Répartition.

Adoptés.

Je profiterai de la délibération 98/139 sur la commémoration du 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage pour en dire un mot.

1998 est une année fertile en anniversaires des droits de l'homme, Déjà, début janvier, était célébré le 100^{ème} anniversaire du célèbre « J'accuse » de Zola. Plus proche, puisque c'était le 4 avril, résonne encore le bruit des balles qui tuèrent le Pasteur Martin Luther King voilà 30 ans. Enfin cette année se terminera avec le 50^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Cette déclaration du 10 décembre 1948 stipule dans son article 4 : « Aucun être humain ne sera gardé en esclavage ou en servitude forcée et le marché des esclaves sera prohibé sous toutes ses formes. »

Dans le cadre général de ces anniversaires des droits de l'homme, la commémoration du 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage sera un moment fort sur Lille.

C'est en effet le 27 avril 1848 qu'était aboli définitivement l'esclavage en France, à l'initiative de Victor SCHOELCHER. Très symboliquement d'ailleurs, lorsque François MITTERRAND venait juste d'être élu, il a déposé trois roses sur les tombeaux de trois grands Français de notre histoire, dont l'un était celui qui a permis cette abolition de l'esclavage en France.

Cette célébration ne se limite pas à une commémoration historique. Nos concitoyens qui se sont spontanément mobilisés à travers plus d'une vingtaine d'associations, dont certaines sont subventionnées -je vous propose ces subventions-, mettront en oeuvre une série de manifestations et de

.../...

commémorations, de fêtes, afin que chacun d'entre nous puisse réfléchir sur le passé mais aussi sur le présent pour mieux bâtir le futur.

Les droits de l'homme sont en effet un combat actuel et permanent et qui se continuera bien au-delà de 1998.

Ce 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage permettra de s'interroger sur le présent et d'analyser l'émergence d'une société métissée, riche de ses diversités, non seulement dans les départements français que sont les Antilles, la Réunion et la Guyane mais aussi en métropole où résident près d'un million de Français originaires des départements d'Outre-Mer.

Il permettra également de réfléchir sur les formes d'esclavage moderne, comme le travail des enfants et d'ailleurs notre participation involontaire en tant que consommateurs à certaines formes de travail proches de l'esclavage dans un certain nombre de pays pour avoir une chemise ou une paire de chaussures un peu moins chère qu'une autre.

Mais aussi en France même, comme le travail clandestin organisé qui se rapproche parfois véritablement de l'esclavage avec des personnes dont on confisque les papiers et qu'on fait travailler dans des conditions déplorables.

Je me permets pour terminer de vous donner quelques précisions concernant la première série de projets qui vont être mis en oeuvre dans notre ville.

Le 27 avril, jour même de ce 150^{ème} anniversaire, se tiendront plusieurs initiatives : un Forum Furet-FNAC organisé par Cité-Philo.

La Fondation de Lille lancera un prix de la nouvelle, un prix exceptionnel sur ce thème de l'abolition de l'esclavage. Les lauréats seront d'ailleurs récompensés le 10 décembre.

Une exposition qui sera annoncée par des oriflammes dans les jours à venir sur les grands boulevards sera inaugurée dans le grand hall de l'hôtel de ville. Les élèves, les enseignants et bien sûr le public seront accueillis par la FLASEN dans ce hall.

Cette exposition sera une des étapes d'un rallye organisé par la Ligue des Droits de l'Homme pour les jeunes Lillois avec d'autres étapes pour d'autres manifestations à la Maison de la Nature et de l'Environnement et au Centre Régional de Documentation Tiers-Monde.

Par ailleurs, des jeunes d'Hellemmes, autour d'Action Jeunes, et des jeunes des quartiers de Vauban et Bois-Blancs, autour du Club de Prévention, se mobiliseront sur ce thème avec réalisation de fresques, de documents vidéo, etc ...

Pour la Fête de la Musique, au niveau de la ville de Lille, il y aura une incitation pour que ce soit le thème fort de cette fête.

Pour la Fête Nationale du 14 juillet, les festivités seront aussi centrées sur ce thème.

Des manifestations culturelles sont prévues au cours du deuxième semestre dans le cadre du Festival Festafrika, de Planétado du Grand Bleu, avec aussi un festival de films au Métropole et d'autres manifestations encore qui se dérouleront pour commémorer aussi le 50^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à la fin de l'année 1998.

.../...

Derrière ce catalogue à la Prévert -j'en terminerai là-dessus-, l'important est bien, je le crois, la mobilisation qui existe sur cette question des droits de l'homme de la part des Lillois, de leurs associations et de leurs institutions. Gageons d'ailleurs que les craintes que ces droits soient remis en cause un jour dans le pays même de la Déclaration des Droits de l'Homme ne sont pas étrangères à cette mobilisation. Merci.

Monsieur le Maire - Je pense que tout le monde est d'accord pour approuver les rapports ? (oui)

Sur les dossiers de Monsieur CACHEUX, c'est Monsieur PETITE qui pose une question.

Chemise n° 15

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

98/142 - Ravalement de façades - Subventions.

Adopté.

ACTION FONCIERE

98/143 - Immeubles sis à Lille, 226-228, rue Pierre Legrand, 1-2-3 cour Leclerc - Vente par la Ville de Lille au CAL PACT.

98/144 - Immeuble sis à Lille, 55 rue Philippe de Comines - Achat par la Ville de Lille à la SCI PARMENTIER.

98/145 - Immeuble sis à Lille, avenue Duray, 6 cour Sainte-Anne - Vente au profit de Madame STASYK.

Adoptés.

98/146 - Aménagement de l'espace central de la Cité Saint Maurice, 18 bis rue de la Cité à Lille.

M. PETITE - C'est au sujet de l'aménagement de l'espace central à la Cité Saint-Maurice, délibération 98/146.

Après enquête publique, le commissaire a formulé certaines réserves. Faire en sorte que l'espace central ne soit transformé en jardin public pour l'ensemble des habitants du quartier, ce qui amènerait rapidement des dégradations.

Cette réponse ne permet pas de savoir si l'espace est privé ou public parce qu'on parle de passage privé de l'entrée sous voûte et d'usage réglementé comme celui de tout équipement public.

J'aimerais savoir ce qu'il en est.

Ensuite, il conviendrait d'indemniser le propriétaire du terrain avec garage. Il semble que compte tenu d'une vente récente rue de la Glacière à 240. 000 F il y ait une large sous-estimation. Il conviendrait peut-être de la revoir.

.../...

Enfin, j'ajoute une réflexion générale sur ce quartier. La politique de mixité sociale engagée par la Commune n'est-elle pas mise en cause du fait de l'éviction de petits propriétaires ?

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Pour répondre précisément aux questions de Monsieur PETITE, rappelons quand même que la Cité Saint-Maurice est un ensemble constitué de bâtiments qui sont en triangle et que l'on accède à ces bâtiments par un porche, comme il est dit, qui donne sur un espace central, lui-même triangulaire, bien entendu, espace central qui a fait l'objet d'une appropriation privée au fil des ans.

Les bâtiments du triangle de la Cité Saint-Maurice, ainsi d'ailleurs que ceux du porche qui donnent dans la rue de la Cité, ont été réhabilités depuis une dizaine d'années -Monsieur FREMAUX connaît ce dossier par coeur-. Aujourd'hui, ce sont des maisons de qualité, occupées par des gens particulièrement modestes, toute cette réhabilitation ayant été pilotée ou conduite par le P.A.C.T. dont chacun connaît le travail en matière de logements des plus modestes.

L'immense majorité des occupants de ces bâtiments ont souhaité qu'après la réhabilitation du bâti, il y ait la réhabilitation de l'espace central, de façon que ce soit adapté à des bâtiments qui avaient à ce moment-là beaucoup plus belle allure. Il faut savoir que cet espace central était occupé par des édicules où on pouvait trouver toutes sortes de choses mais qui ne donnaient pas évidemment une vision particulièrement heureuse de cet espace commun.

Nous avons donc, avec le P.A.C.T. et en liaison avec l'immense majorité des riverains, engagé une négociation puisque cet espace était privé, et nous nous sommes mis d'accord avec l'immense majorité des propriétaires qui ont accepté de céder à la Municipalité, au franc symbolique d'ailleurs, cet espace en vue de le réaménager et de le rendre utilisable par les riverains, mais évidemment pas par le public au sens où on entend un espace public, un jardin public, puisque, effectivement, pour y accéder, il faut rentrer dans la cité, passer sous le porche, il y a donc une privatisation de fait de cet espace commun.

Voilà donc la première réponse à la question que vous posez, Monsieur PETITE.

Il est vrai que parmi les deux opposants au projet figure Monsieur LESTIENNE qui est, je crois, Conseiller Municipal Front National à Hellemmes et qui est le propriétaire du garage.

Il a toujours refusé de céder de manière amiable ce garage, alors même qu'on lui proposait, et qu'on lui propose toujours, un tout petit peu plus loin de réaliser l'espace de stationnement qu'il voulait, sous peine de déclaration de travaux comme pour n'importe quels travaux réalisés dans la ville de Lille.

Pour ce qui est du prix, nous nous conformons, là comme ailleurs, à l'estimation des Domaines. Je sais bien que c'est la tendance fréquente de tout propriétaire d'estimer que son bien vaut infiniment plus que ce qu'estiment les Domaines. Mais nous nous tenons à l'estimation des Domaines et je reste persuadé qu'avec cette indemnisation, Monsieur LESTIENNE -puisque c'est de lui dont vous parlez- pourra très largement avoir un parking privé au même prix à l'endroit où c'est projeté, c'est-à-dire soit au 24, soit au 34 de la rue de la Cité.

Et puis, troisième remarque particulièrement malvenue parmi celles que vous évoquez : c'est bien parce qu'il y a eu un travail municipal, parce que nous avons appuyé le travail du C.A.L.-P.A.C.T. que nous avons pu maintenir des gens particulièrement modestes dans cette Cité Saint-

.../...

Maurice et donc à l'intérieur du quartier de Saint-Maurice Pellevoisin qui, compte tenu de toutes les transformations de la ville, aurait plutôt tendance à exclure ce type de population.

C'est donc bien parce que nous voulions éviter la dégradation irrémédiable à la fois des bâtiments et de l'espace commun, pour y maintenir des gens modestes, que nous avons réalisé cet aménagement.

Monsieur le Maire - Voilà des réponses claires à la question que vous posiez. Il faut bien savoir s'il faut poser des questions, quelquefois, il vaut mieux ne pas les poser.

Bien. L'affaire est entendue.

Vous en êtes d'accord ? (unanimité) Très bien. Monsieur CACHEUX a très bien fait son travail alors ...

98/147 - Déviation du Boulevard Périphérique Est de Lille - Vente à l'Etat de deux emprises complémentaires sises avenue Julien Destrée.

98/148 - Opération Flandre-Manuel - Aménagement d'espaces publics - Achat de terrains par la Ville de Lille.

98/149 - Quais du Vieux-Lille - Ilot 2 - Achat par la Ville de Lille d'un local pour le Réseau câble.

98/150 - Procédure d'état d'abandon manifeste envers l'immeuble sis n° 4 à 10 rue de Cannes.

Adoptés.

Chemise n° 16

Rapporteur : Monsieur FLORENCE.
Adjoint au Maire

PROPRETE - SALUBRITE

98/151 - Propreté des voies et espaces publics de Lille et intra-muros - Renouvellement du marché.

Monsieur le Maire - Sur le dossier de Monsieur FLORENCE, c'est Monsieur DECOCQ qui pose une question.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, rapidement, on ne va pas faire d'opposition autour de la propreté à Lille, on va faire notre devoir civique.

Ce que je voudrais développer auprès de vous, Monsieur le Maire, et auprès de mes collègues, en deux minutes, c'est qu'on a une délibération de 15 lignes qui opère la chose de façon très technique.

La question de la propreté à Lille, à ce jour et pour les années qui viennent, c'est un dossier qui n'est pas que technique. C'est véritablement toute une volonté politique un peu plus imaginative, sans doute plus opiniâtre, certainement ingrate, ce n'est pas toujours très excitant de s'occuper de ces dossiers, pourtant, je crois qu'on a tort car, aujourd'hui, la propreté c'est un champ politique pour une ville comme la nôtre qui dans trois domaines au moins mérite beaucoup d'attention.

.../...

Domaine de l'image. Vous savez très bien que quand on qualifie une ville, écoutez nos concitoyens, ou nous-mêmes, lorsque nous allons dans une ville, nous disons « elle est propre » ou « elle est sale ».

Alors, je ne dis pas que Lille est sale, il y a eu des progrès. Je dois dire que j'ai été un peu surpris lorsqu'il y a eu une campagne de presse par quelques articles de La Voix du Nord sur des réthoriques sur « Lille de beauté » ou « Lille est vilaine ».

Il ne faut pas à nouveau donner l'occasion de voir notre métropole et la capitale de cette métropole ainsi qualifiée, quelquefois à juste titre et sans doute quelquefois à tort.

Faire une ville propre, c'est le signe d'une cohérence politique. Nous avons été candidats aux Jeux Olympiques, nous sommes candidats au label de ville touristique.

Il y a des délibérations ce soir dans lesquelles on parle de ville renouvelée mais, là aussi, la propreté et l'esthétique de la ville, cela montre qu'on a des politiques cohérentes et non pas un peu hétérogènes.

Et puis, c'est sans doute l'occasion d'imaginer des champs complets de formation, de sensibilisation car Dieu sait que la propreté est une école de civisme.

Si bien que cette délibération trop technique et administrative pour vous autoriser à lancer un appel d'offres doit être développée et complétée largement par un travail à venir en commission.

Quelle politique de sensibilisation de la ville ?

Quelle politique d'information ?

Pourquoi pas quelle politique répressive aussi ? C'est dans les pouvoirs du Maire.

Cela, sur le thème de la propreté.

Maintenant, le moyen d'y parvenir.

Vous avez évoqué tout à l'heure la pseudo-privatisation. Pourquoi pas ? Après tout, nous ne sommes pas contre si cela est fait dans des conditions d'efficacité.

Mais le concessionnaire, l'exploitant, le prestataire de service doit devenir, on n'est plus dans les années 60, un véritable partenaire d'une politique.

Et si notre idée est d'avoir une grande politique de propreté, il faut que ce partenaire l'intègre non seulement techniquement mais aussi dans tous ses aspects de sensibilisation, de formation, de nouveaux métiers. Il peut y avoir une partie concédée et une partie plus directement exercée par la Ville.

Voilà. Nous allons naturellement voter cette délibération qui autorise une procédure. Il y a quelque chose qui m'échappe, c'est qu'on doit adopter un dossier servant de base à la consultation. Or, ce dossier, on ne l'a pas eu.

J'imagine que tout cela n'est pas bien grave, à condition que notre collègue FLORENCE ouvre à nouveau dans sa commission ou dans la commission de Gilles PARGNEAUX un travail de concertation, d'élaboration, qu'on affine un peu ce que l'on veut faire.

.../...

Les sommes en jeu ne sont pas négligeables.

Et puis, une durée de 7 ans, cela vaut le coup.

Enfin, c'est un gisement pour être un peu plus imaginatif, pour être dans les années 1998-2000 et non plus dans les années 60.

Nous votons cette délibération mais nous attendons de travailler un peu plus avec notre collègue.

Monsieur le Maire - Monsieur FLORENCE, vous dites un mot.

M. FLORENCE - C'est bien la première fois qu'on me reproche de ne pas faire de politique ...

On pourrait faire des déclarations de principe comme notre collègue DECOCQ vient de le dire mais pour bien appliquer une politique, il faut en avoir les moyens. Et justement, c'est pour forger ces moyens que nous allons améliorer le marché en regroupant l'ensemble des marchés -je ne rentre pas dans le détail parce qu'on me critiquerait encore pour la technicité et le caractère administratif de la délibération-.

Je tiens quand même à dire, puisque notre collègue DECOCQ demande que ceci soit discuté en commission, que j'ai moi-même présenté cette affaire en commission et que je n'ai pas eu -Monsieur MORTREUX en est témoin- un débat politique que j'aurais moi-même souhaité.

Maintenant, sur les initiatives, je vous rappelle que deux campagnes sont actuellement lancées sur deux problèmes qui soulèvent la réprobation des Lillois, c'est d'une part la campagne « chiens propres » et d'autre part la lutte contre les graffitis. C'est un problème difficile que peu de villes ont réussi à maîtriser. J'espère que nous aurons quelques succès ici. Mais, je l'ai dit la fois passée, nous restons modestes et prudents dans cette affaire.

Monsieur le Maire - Vous êtes d'accord pour adopter ce rapport ? (unanimité) Je vous remercie.

Chemise n° 23

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX.
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT - QUALITE DE LA VIE

98/191 - "Les Jardins de la Fraise" à la Ferme d'Animations Educatives de Lille - Convention avec le groupement des producteurs "Fraises de France".

98/192 - Raid Nature de Lille Métropole - Subvention à l'Association Sports Loisirs Aventure Raid Nature.

98/193 - Adhésion du Parc Zoologique de Lille à l'E.A.Z.A. - European Association of Zoos and Aquaria.

Adoptés.

ESPACES VERTS

98/194 - Jardin des Sarrazins - Demande de subvention - Marché d'appel d'offres.

.../...

98/195 - Verdissons nos murs - Subventions.

98/196 - Jardins Familiaux - Mise à jour de la convention entre l'Association des Jardins Familiaux et la Ville de Lille.

98/197 - Entretien des espaces verts et du patrimoine arboricole - Marché.

98/198 - Entretien des espaces verts - Avenant de prolongation du marché actuel.

Adoptés.

ECLAIRAGE PUBLIC

98/199 - Eclairage public - Travaux de sécurité et de modernisation - Autorisation de passation de marchés à commandes pour l'acquisition et la pose de supports d'éclairage public.

Adopté.

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

98/200 - Oglanel - Maison de la Nature et de l'Environnement - 2ème répartition de la subvention de fonctionnement au titre de 1998.

Adopté.

Monsieur le Maire - Monsieur PARGNEAUX , vous êtes interrogé par Monsieur MORTREUX.

M. MORTREUX - Mon propos pourrait s'intituler « flânerie lilloise », dans le cadre de la Commission Environnement et du Cadre de Vie.

Lundi dernier, trouvant une place libre au parking de la place Saint-Hubert près de la rue des Canonniers, je profitais de cette aubaine pour faire une course rapide à proximité.

A mon retour, disposant encore d'un certain temps de stationnement, j'en profitais pour aller voir le Parc Matisse, ses plantations et son aménagement. Le soleil était radieux, le temps ne m'était pas compté et je m'en allais d'un pas décidé vers la Porte de Roubaix.

Quel spectacle allais-je découvrir alors ?

Sans parler des senteurs, des puanteurs plutôt, qui, elles n'avaient rien de printanières.

Ce passage franchi rapidement, très rapidement, je voulais rejoindre les abords du parc. L'herbe verte, les arbres en fleurs et cette atmosphère si particulière du printemps, où tout autour de vous semble nouveau, tout frais, contrastaient malheureusement avec ce que je venais de sentir et de voir sous les arches de cette magnifique Porte de Roubaix, nullement mise en valeur, abandonnée dans son environnement de fossés remplis d'herbes folles et d'arbustes sauvages, sans parler des gravats dans les allées des anciens fossés.

Pourquoi donc avoir hésité à prendre en compte cette entrée de ville située justement au bout de l'allée qui traverse obliquement le parc et qui vous amène tout naturellement à passer sous cette porte pour entrer en ville ?

.../...

Lille se veut une ville touristique et dans le périmètre même d'Euralille, on n'est pas capable d'être cohérent dans la démarche. Ne sait-on pas traiter l'ensemble d'un projet et son raccordement à l'existant ?

Autre réflexion faite l'autre jour par un Lillois habitant à proximité de la Place Richebé : pourquoi, diantre, avoir placé la façade de devant du nouveau kiosque à journaux à deux mètres de la façade d'une banque ?

Ne croyez-vous pas qu'il y aurait lieu de lui faire faire 180° et avoir la vue sur l'ensemble du square entourant la statue de Faidherbe ?

Quelle est la logique qui a déterminé cette situation aberrante ?

Mettre en punition le vendeur comme autrefois les mauvais élèves que l'on mettait au coin pour regarder les murs ?

Le bon sens ne semble pas toujours être au rendez-vous.

Dernière réflexion qui va clore ces remarques. Mon étonnement pour l'inauguration de la Foire dite Internationale de Lille de ce samedi matin, où la bienséance élémentaire aurait voulu qu'il y ait un peu plus de personnalités ou d'élus pour recevoir l'Ambassadeur et le Consul Général, ainsi que les autorités polonaises que nous invitons à inaugurer cette Foire et qui ont dû se retrouver un peu seuls.

Voilà mes chers collègues quelques réflexions que je vous livre. Nous sommes au-delà des clivages d'idées politiques des Lillois mais je tenais à vous faire part de mes états d'âme de Lillois profondément attaché à ma ville et à son rayonnement touristique et culturel.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur PARGNEAUX, vous répondez.

M. PARGNEAUX - Monsieur le Maire, je voudrais répondre en quelques mots à Monsieur MORTREUX bien qu'il ait abordé des sujets qui concernent collectivement un certain nombre de délégations et non pas la délégation à l'environnement que j'ai l'honneur de conduire.

Mais le flâneur qu'est M. MORTREUX -il a beaucoup de chances mais c'est peut-être la couleur de ses cheveux qui lui donne cette chance et je lui en sais gré- va nous permettre effectivement de regarder de plus près la situation de la Porte de Roubaix, sachant comme le sait notre collègue puisqu'il participe d'une façon assidue aux travaux de la Commission Environnement qu'il s'agit d'un dossier qui est commun avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Etat, et que Monsieur le Maire est allé sur place lors d'une visite du Parc Matisse, lui aussi non seulement flâner mais examiner sur place les dossiers qualité de vie de la Commune. Ce dossier est en train d'avancer car nous avons souhaité faire en sorte que l'Etat prenne toute sa part dans l'aménagement de cette Porte de Roubaix qui, je vous le signale, est classée monument historique. Nous savons que nous ne pouvons pas y faire les travaux que nous souhaitons sans qu'il y ait cet accord avec l'Etat.

Monsieur le Maire - Sur ce plan-là, si vous voyez cette situation qui est tout à fait anormale, c'est tout simplement parce que c'est un bâtiment historique. L'affaire suit son cours mais on aura un accord avec le D.R.A.C. et le bâtiment retrouvera une très belle splendeur. Il se repose avant de renaître ...

.../...

Il faut noter que les services de la ville doivent passer pour faire un nettoyage mais c'est toujours un peu comme cela dans ces endroits qui sont un peu abandonnés pendant quelque temps. Il y a toujours quelques personnes qui en profitent pour créer une situation qui est tout à fait désagréable.

M. MORTREUX - Je voudrais ajouter simplement qu'on pourrait quelquefois faire passer la T.R.U. avec son jet d'eau puissant pour nettoyer.

Monsieur le Maire - Bien sûr. Il faut dire aussi qu'il y en a qui pourraient ne pas salir la ville comme ils le font.

M. PARGNEAUX - Notre collègue FLORENCE en a bien pris note pour que le service de la propreté fasse le nécessaire.

En ce qui concerne le kiosque, c'est un dossier qui est suivi par notre collègue Daniel ROUGERIE puisqu'il s'agit de mobilier urbain. L'installation de ce kiosque a fait l'objet d'une large concertation avec les élus puisque nous avons eu il y a quelque temps une situation de l'ensemble des propositions faites par notre collègue ROUGERIE sur ces nouveaux mobiliers urbains que représente la modernisation des kiosques à journaux qui, je crois, donne satisfaction puisque tous les Lillois qui vous écrivent, Monsieur le Maire, vous ont encore récemment indiqué qu'il y avait eu une transformation notoire par la modernisation de ces kiosques à journaux.

Sur le dernier thème, je ne peux pas, en tant qu'élu à l'environnement, répondre à Monsieur MORTREUX sur la présence ou non des diverses personnalités lors de l'inauguration de la dernière Foire de Lille.

Monsieur le Maire - Sur la deuxième question, il y a effectivement eu concertation. Vous n'êtes pas d'accord avec la plupart des gens qui ont été consultés mais c'est la réponse qui a été apportée. Est-elle heureuse ? Je ne le sais pas exactement. Chacun pourra se faire un avis et s'il y avait une erreur, on pourrait facilement la redresser.

M. MORTREUX - 180°, ce serait très bien, parce que là ce n'est vraiment pas très heureux.

Monsieur le Maire - Je ne comprends pas. Le kiosque, comment est-il ?

M. MORTREUX - Le vendeur ne voit que le mur qui est en face de lui à deux mètres.

Monsieur le Maire - C'est toujours un peu comme cela, le vendeur est du côté du mur tout simplement parce que, de l'autre côté, il y a de la publicité. Si vous aviez l'idée saugrenue de faire l'inverse, les kiosques ne fonctionneraient plus.

M. MORTREUX - Il y aurait peut-être quand même un traitement de faveur à faire et le retourner.

Monsieur le Maire - Il faut le dire aux publicitaires qui alimentent ces kiosques. Ils sont faits pour que la publicité soit tournée vers la rue et le vendeur est toujours tourné du côté du trottoir. C'est partout comme cela. Si vous faisiez l'inverse, je ne suis pas sûr que le vendeur serait content d'être à tout vent, tourné vers la rue. Vous avez des idées ... Enfin, on ira voir.

Enfin, sur la troisième remarque, Madame DA SILVA, dites que vous y étiez. On ne vous avait pas remarquée mais pourtant vous étiez bien là.

M. ROMAN - M. SINAGRA l'avait remarqué ...

.../...

Monsieur le Maire - Non seulement vous êtes chez vous mais en plus vous êtes la représentante de la Municipalité. Donc, la Municipalité était présente.

Je ne comprends pas ce qui s'est passé. Je ne pouvais pas aller à l'inauguration de la Foire. Je me souviens d'un temps où avec Madame ROUGERIE, on faisait de grandes inaugurations, avec des discours sur l'économie, etc... c'était très fréquenté. Maintenant, je dois dire que ces discours d'inauguration se font dans un chahut indescriptible et que c'est ma foi une punition que d'aller y prendre la parole. Je me permets de le dire. Bref. Passons.

Ce Monsieur qui a pris la direction des opérations est bien gentil, il fait bien les choses mais d'abord il a fait un carton d'invitation qui a créé des incidents avec un certain nombre de personnalités que je ne vais pas citer mais qui n'ont pas voulu y aller pour des raisons bien précises. Dans ce domaine, il ne faut pas faire n'importe quoi. Il faut parler un peu avec les uns et les autres. Je pense que l'année prochaine il fera attention à cela.

En tout cas, j'ai vu que l'après-midi le Président de Région participait à une manifestation qui n'était pas l'inauguration officielle mais où il y avait beaucoup d'officiels. Il s'est quand même passé quelque chose.

C'est un promoteur privé, il n'a pas respecté un certain nombre de règles. Ceci dit, Madame DA SILVA me représentait, elle était là, et le Secrétaire Général était présent aussi. J'étais donc présent en tout cas par personnes interposées pour représenter la Ville et la Mairie.

Pour le reste, il faut qu'il s'organise un peu mieux pour ses séances inaugurales. Qu'il rectifie ces problèmes et cela se passera mieux la prochaine fois parce que les gens sont quand même de bonne volonté pour participer à la Foire. C'était uniquement l'inauguration de l'exposition.

Mme DA SILVA - On peut penser effectivement que la manifestation a été inaugurée par saccades. Toujours est-il que l'inauguration officielle était à 11 heures. L'Ambassadeur de Pologne était là à 11 heures et j'ai représenté la Ville et Monsieur le Maire lors de cette inauguration qui s'est terminée par un déjeuner au Grand Palais.

Monsieur le Maire - Pour tout vous dire aussi, une haute personnalité était prévue qui, elle, n'est pas venue. Elle a demandé à Monsieur VASSEUR de venir. Tout cela a créé des petits problèmes sur place, je ne sais pas exactement lesquels. Monsieur VASSEUR finalement n'est pas venu.

Cela veut dire que seule la Mairie était présente. Au fond, vous vous adressez à nous mais nous, nous étions présents. Ce sont les autres qui n'étaient pas là.

Chemise n° 24

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE.
Adjoint au Maire

SANTE PUBLIQUE
LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

98/201 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Actions reconduites et actions nouvelles -Participation de la Ville - Répartition Santé.

98/202 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille - Subvention 1998.

.../...

98/203 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Subvention 1998.

98/204 - Espace du possible de l'ADNSEA - Organisation d'un colloque - Subvention exceptionnelle.

98/205 - Association Le cèdre bleu - Organisation d'un colloque - Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

98/206 - Contrat de Ville - Prévention de la Délinquance - Actions de prévention et lutte contre la toxicomanie - Programme 1998 - Adoption.

Monsieur le Maire - Sur les dossiers de Monsieur DEMAILLE, c'est Monsieur LENGLET qui intervient.

M. LENGLET - Nous avons lu avec attention les rapports de Monsieur DEMAILLE. Le programme pour 1998 du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance suscite de notre part une attention particulière comme l'environnement dans lequel s'exercent ces actions.

Les acteurs et les partenaires du C.C.P.D., sous l'autorité incontestable de Monsieur Alain DEMAILLE, s'attachent à être en prise directe avec les réalités communales. Nous remarquons qu'est accentuée la démarche qui permet aux individus de se mobiliser eux-mêmes, de devenir actifs dans les processus de prévention ou de réinsertion.

Cette politique qui, pour lutter contre l'insécurité et prévenir la violence, ne se contente pas d'assister les personnes mais leur donne toute leur place de citoyens. En tant que militants communistes nous ne pouvons que l'approuver.

Mais nous ne pouvons pas nous empêcher de considérer aussi l'environnement économique dans lequel elle s'exerce et d'y voir ce qui peut créer le sentiment d'insécurité qu'elle veut prévenir.

Prenons l'exemple de l'insécurité vécue depuis de nombreux mois par les 58 salariés des ateliers de Fives S.A. Le Groupe F.C.B. et son usine de Fives s'étaient engagés à passer des commandes de production aux ateliers de Fives qu'ils venaient de vendre à un groupe belge.

Les salariés étaient prêts à relever le défi industriel proposé. Aujourd'hui, ils doivent constater d'une part que la parole donnée n'a pas été tenue et d'autre part que la direction de l'entreprise montre son incapacité à trouver des solutions économiques.

Qui est responsable de cette violence faite à la fois aux personnes licenciées et aux 58 salariés à qui l'on dit « vous restez à la maison avec une réduction de 50% de votre salaire » ?

De quel côté se trouvent l'incivilité et le refus du dialogue ?

Qui provoque la désorganisation économique et sociale ?

Quels sont les effets sur les familles et les enfants de ces salariés à qui l'on dit « Vous êtes devenus inutiles pour la société » ?

Ne croyez-vous pas, Monsieur RICHIR, qu'il est temps d'agir concrètement pour la prévention de la violence patronale ?

.../...

En conclusion, si les actions proposées par le C.C.P.D. méritent attention, moyens et encouragements, chacun sait qu'il s'agit de traiter à la fois les causes et les effets d'une société en crise. Mais chacun sait que le chômage est une peste gigogne et qu'on y trouve imbriqués amertume, insécurité, mal-vivre, toxicomanie et violence.

La Gauche doit donner des signes de solidarité à chaque personne en difficultés mais aussi à toute la société. Il faut contenir et combattre les effets de la crise tout en agissant sur les causes. Et quand un type d'organisation de la société prône le libéralisme pour l'argent et la régression pour les hommes, la question est posée de faire ce qu'il faut pour en changer.

Lorsqu'un jeune n'a pas perçu les éléments fondamentaux de toute vie en société, celle-ci s'organise et prend des mesures pour lui permettre de les apprécier et de s'y conformer. Mais lorsque les hommes de la puissance financière bousculent ces mêmes principes fondamentaux et font violence aux salariés, eux seraient fondés à le faire au nom des règles suprêmes du marché.

Pour terminer, et je crois que nous ne le faisons pas assez, au nom du Groupe Communiste, je voudrais m'adresser à tous ces acteurs de terrain qui côtoient au quotidien ces souffrances humaines. Vous avez peut-être aussi l'impression de ne pas être toujours reconnus à la mesure des efforts et des effets positifs de votre travail et pourtant nous mesurons tous combien ce travail est irremplaçable pour chacune de ces personnes meurtries qui en a bénéficié.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur LENGLET, vous attirez notre attention sur des problèmes hélas tragiques, douloureux, et je crois qu'on peut partager votre point de vue, mais vous avez une sacrée habileté pour accrocher des wagons à un train qui passe... Nous étions sur la délinquance et vous accrochez un sujet qui, certes, en vaut la peine mais qui n'était pas tout à fait dans le débat. A moins que la médecine puisse traiter cela ...

Je vais donner la parole au Professeur DEMAILLE.

M. DEMAILLE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur Pascal LENGLET me permettra tout d'abord de le remercier des aimables propos qu'il a bien voulu tenir à l'égard du C.C.P.D. et de ses cadres administratifs. Il me permet de vous présenter aujourd'hui les nouvelles orientations du plan lillois d'action de lutte contre la délinquance et contre la toxicomanie pour 1998.

Depuis 1983, le C.C.P.D. a mis en place, avec le concours de différents opérateurs, un dispositif d'actions de prévention qui s'appuie depuis 1993 sur le Contrat de Ville.

Or, 1998 verra la fin du XIème Plan dont le Contrat de Ville est un avenant. Les financements accordés dans le cadre de cette politique contractuelle nécessitent aujourd'hui d'être pérennisés. Il faut en effet trouver des relais aux financements accordés jusque-là par le Contrat de Ville, c'est-à-dire que les parts de financements correspondantes soient intégrées dans le budget des institutions et des tutelles référentes.

Une reconduction financière des actions sur 1999 ne peut en effet être garantie. Je répète que la recherche de relais de financement est urgente, surtout pour les actions dont la pérennité est fortement conditionnée par une participation financière majoritaire de notre Ville.

Il m'apparaît fondamental que la programmation des actions 1998 du C.C.P.D. prenne en compte cette échéance. Nous devons, parallèlement aux négociations qui seront entamées pour nos projets, engager la discussion avec chacun des organismes de l'Etat concernés et c'est de cette façon que nous pourrions envisager les meilleures conditions possible de sortie du Contrat de Plan.

.../...

Nous sommes une instance de concertation et d'élaboration de dispositifs locaux et nous devons prendre en compte cette année le Contrat Local de Sécurité et l'incidence des emplois-jeunes.

Les dernières orientations ministérielles ont renforcé le C.C.P.D. en sécurité urbaine et en prévention de la délinquance. Elles ont rappelé que toute politique locale doit être élaborée en concertation avec les différents acteurs de ces champs d'activité et surtout dans un cadre d'intervention qui respecte les compétences de chacun.

En relation avec les nouvelles orientations ministérielles, les constats issus des groupes de travail du C.C.P.D. amènent ainsi à envisager un redéploiement de notre politique, c'est-à-dire de redéployer le dispositif lillois autour de nouvelles priorités.

Je vous propose donc d'organiser notre démarche autour de six thèmes principaux.

1) La lutte contre l'insécurité et pour la tranquillité urbaine.

Monsieur le Maire s'est longuement exprimé à plusieurs reprises sur ce sujet, et je n'y reviendrai pas.

2) L'aide aux victimes : en mieux informant les victimes et en réaffirmant le rôle primordial de la médiation.

Le développement des alternatives aux poursuites constitue le second objectif. En associant l'ensemble des opérateurs et des prescripteurs de peines alternatives, il devra permettre l'élaboration de procédures d'accompagnement adaptées aux établissements d'accueil et surtout il contribuera au renforcement du rôle éducatif à l'origine de ce type de mesure.

3) La lutte contre les violences à l'école.

Cette lutte devra s'appuyer sur les travaux des groupes de travail mis en place au sein du C.C.P.D. et plus particulièrement sur le dernier groupe créé « l'école et ses partenaires face aux violences ». Le travail éducatif assuré par le corps enseignant doit être mis en correspondance avec les dispositifs mis en place par les structures d'accueil existantes sur les quartiers et avec la prévention spécialisée.

4) Un dispositif lillois de prévention primaire des pré-adolescents.

Celui-ci sera mis en oeuvre à partir des données du rapport « Mineurs et Justice » que nous avons réalisé. Ce rapport a permis de dresser un état des lieux en termes de délinquance et de problèmes sociaux rencontrés par la population mineure des villes de Lille et d'Hellemmes.

L'un des résultats marquants de cette analyse des mineurs jugés confirme la situation matérielle très précaire des parents, ce qui contribue à la dégradation de leurs fonctions éducatives.

Un autre élément de ce rapport marque les particularités de chaque quartier ; en la matière, les quartiers des Bois-Blancs, du Faubourg de Béthune, de Fives et la Commune d'Hellemmes sont ceux qui se singularisent le plus.

5) La lutte contre la prostitution.

.../...

Nous avons mis en place en 1997 un groupe technique « prostitution » qui répond à la volonté municipale d'organiser les outils de prise en charge des difficultés des prostituées dans leurs conditions quotidiennes d'existence. Ce groupe a pour objectif la mise en cohérence des initiatives mises en oeuvre. Il répond à cette volonté d'opérer dans le champ de la prévention et de la lutte contre la prostitution autour des différentes composantes du phénomène prostitutionnel qui sont :

- les difficultés éprouvées par les habitants au quotidien dans les lieux de prostitution,
- la prévention de la prostitution en changeant nos regards sur ce phénomène,
- la répression de la prostitution par les autorités publiques qui relèvent de l'Etat,
- les démarches liées à la sortie de la prostitution et à la réinsertion des personnes prostituées,
- l'aspect sanitaire que constituent la réduction des risques et les problèmes de santé que l'on peut rencontrer chez les prostituées des deux sexes.

6) La lutte contre la toxicomanie.

La donne s'est modifiée par l'arrivée de nouveaux produits toxiques, l'apparition de nouveaux comportements de consommation et la mise en place de nouveaux modes de substitution.

Le soin aux toxicomanes qui sont des malades est plus que jamais à construire autour d'un dispositif de prise en charge globale basé sur la prévention.

Mesdames, Messieurs, en vous présentant les orientations de la programmation du C.C.P.D. pour 1998, je tiens à souligner que la collaboration des associations au sein de notre Conseil est toujours exemplaire, d'une grande complémentarité et qu'elle permet en toute intelligence l'élaboration de dispositifs efficaces. Une forte volonté politique comme celle que Monsieur le Maire a longuement exprimée ne saurait en effet se dispenser d'un réseau associatif d'une aussi grande qualité.

Bien que la lutte contre la toxicomanie reste du domaine de l'Etat, il est juste de rappeler que la Ville de Lille consacre à ce problème l'un des premiers budgets consentis par une collectivité locale.

Ces orientations, énoncées au cours de la séance plénière du 20 décembre 1997 constituent les critères d'admission des actions qui vous sont présentées aujourd'hui dans le cadre d'un plan général adopté par le C.C.P.D. lors d'une deuxième séance plénière le 21 février 1998.

Les trois volumes que chacun et chacune d'entre vous ont reçus me permettent de simplifier une présentation synthétique des projets.

57 projets ont été déposés dans le cadre du Contrat d'Actions Prévention du C.C.P.D., suite à notre appel,

51 projets ont été jugés éligibles, après examen attentif et démocratique, collégial,

6 projets ont fait l'objet d'un rejet.

Si l'on veut bien simplifier les orientations par thème, voici quelle en est la répartition.

.../...

Le Contrat Local de Sécurité fait l'objet de 2 projets,
l'aide aux victimes - sortants de prison, 8 projets,
la prévention de la prostitution, 3 projets,
la prévention primaire et aide aux parents, 8 projets,
la lutte contre les violences à l'école, 3 projets,
la toxicomanie, 27 projets, soit 53% du total.

Si l'on étudie la répartition en actions nouvelles et en actions reconduites, les projets nouveaux représentent 34 projets, soit 67% du total, et les projets reconduits, 17 projets, soit 33% du total.

Cela fait que plus des deux tiers des projets 1998 sont nouveaux, ce qui démontre un réel effort d'initiative de la programmation 1998.

Les procédures de financement feront l'objet d'un commentaire plus bref.

Sur les 51 projets retenus,

- 40 projets font l'objet d'un financement dans le cadre du volet prévention de la délinquance du Contrat de Ville,

- 2 dans le cadre du Contrat Local de Sécurité de la Ville de Lille,

- 5 dans le cadre de la délégation Santé de notre Ville,

- 2 dans le cadre de la Mission Toxicomanie de la Communauté Urbaine de Lille - Lille-Métropole,

- 2 projets enfin font l'objet d'un financement particulier dans le cadre du volet intercommunal du Contrat de Ville.

Il est entendu que ces orientations sont des propositions qui constituent la base de la négociation à engager avec l'ensemble des financeurs.

Le volume financier qui résulte de cette proposition d'orientation des dossiers correspond, pour la Ville de Lille, à une dépense totale de 7,3 millions. Cette somme devra être abondée par l'Etat/Contrat de Ville à hauteur de 6,9 millions.

En revanche, si l'Etat refuse les dossiers proposés à l'instruction du Contrat de Ville, la Ville devrait se réserver le droit de ne pas financer l'action concernée.

Mesdames, Messieurs, je vous demande donc de bien vouloir adopter le programme lillois de prévention de la délinquance et de lutte contre la toxicomanie que je vous présente aujourd'hui pour cette année 1998, en vous remerciant de votre aimable attention.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur le Professeur.

Monsieur BERNARD.

.../...

M. BERNARD - Monsieur le Maire, il était intéressant effectivement d'avoir une présentation détaillée de l'ensemble des actions à mener en 1998.

Sur la lutte contre la toxicomanie, nous sommes déjà intervenus, donc, je n'y reviendrai pas. Simplement, je remarque le côté positif de la démarche en ce qui concerne les nouvelles formes toxiques, en particulier l'ecstasy.

Concernant la prévention de la délinquance, je voudrais faire quelques remarques.

L'ensemble des actions qui sont reconduites trouvent une justification qui est parfois simplement dans l'intérêt des partenaires à poursuivre cette action.

C'est parfois malheureusement un peu court. Quant à l'évaluation, elle n'est pas faite en fonction de la mobilisation des jeunes mais en fonction de la contribution de cette mobilisation à l'insertion sociale.

C'est pourquoi l'action est prétendue dans la durée. En fait, il est généralement impossible pour le maître d'oeuvre de définir de véritables critères de réussite.

Les méthodes qui nous sont proposées s'apparentent davantage à des politiques d'insertion classiques où le profil d'emploi-jeune n'est pas toujours adéquat.

Enfin, il est nécessaire d'avoir des politiques de proximité plutôt que des actions centralisatrices depuis l'Hôtel de Ville. Ce n'est pas toujours facile et optimal. Je pense à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes.

Sur les trois catégories de personnes qui sont visées par ce plan, concernant les détenus, je pense que les documents qui nous sont donnés prouvent, si besoin en était, que l'orientation vers des structures d'assistance ne contribue pas à favoriser la réinsertion des personnes sortant de prison au final. D'ailleurs, on nous donne des chiffres : moins de 2% de ces personnes trouvent un C.D.I. ou un C.D.D., en dépit des efforts qui sont menés par certaines Missions Locales.

Concernant les élèves et les phénomènes de violence scolaire, on nous parle d'accès aux devoirs, c'est évidemment important mais je crois que ce qui est capital c'est de reconnaître la tâche ardue des enseignants dans certains quartiers. Les actions qui sont proposées illustrent bien le fossé qu'il peut y avoir entre instruction et formation.

On nous parle de l'arrivée d'éducateurs spécialisés, pourquoi pas, mais c'est une forme de négation du travail du C.P.E.

La meilleure façon de lutter à mon avis contre ce type de phénomène ce serait déjà d'affecter une assistante sociale par collège, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

D'autre part, on veut lutter contre l'absentéisme à l'école. Eh bien, la meilleure façon ce n'est pas de faire contrôler les manquants par une association mais pourquoi pas d'adopter des mesures plus coercitives comme l'interruption des allocations familiales ?

Enfin, pour connaître son quartier, va-t-on demander au professeur de vivre même sur son lieu de travail ?

On nous parle enfin de création de sites informatiques. Je crois que c'est se donner bonne conscience pour pas grand chose car l'ordinateur demeure un outil comme le livre, sans formation il n'est rien.

.../...

Enfin, concernant le troisième secteur, la lutte contre la prostitution, s'il est louable de vouloir lutter contre cette représentation du mal-être, il est quand même moins louable de reléguer ces personnes hors des quartiers bourgeois et de les parquer au Bois de Boulogne. Je crois qu'elles mériteraient autre chose et le bus des femmes apparaît véritablement comme un faible palliatif.

Alors, quelles conclusions peut-on tirer de l'ensemble des documents qui nous ont été fournis ?

Eh bien, c'est avant tout l'échec des structures de droit commun comme les Maisons de Quartier et les L.C.R, pourtant tenus à bout de bras par la Municipalité et qu'on qualifie d'investis par de jeunes inciviques.

C'est aussi le résultat des refus de l'autorité, encouragé par un laxisme depuis de nombreuses années, qui aboutit à dévaloriser les rôles des parents, des professeurs, des policiers.

Et enfin, un dernier aveu, celui que l'insertion sociale ne passe plus par le travail. C'est une relation qu'il faut rétablir autrement que par des emplois publics précaires.

Mes chers collègues, c'est le cap du plein emploi qu'il faut désormais tenir. C'est, à notre avis, la meilleure des préventions.

Monsieur le Maire - Monsieur DEMAILLE, si vous voulez répondre.

M. DEMAILLE - Les propos qui viennent d'être tenus, Monsieur le Maire, sont à la fois un commentaire, une critique, des propositions, un exposé des programmes du Front National. Je ne relèverai qu'un mot en ce qui concerne la suppression des allocations familiales aux familles en difficultés sous prétexte que leurs enfants posent des problèmes à la société qui n'a pas su les accueillir.

Je suis fondamentalement hostile à ce type de mesure. Quand j'entends proférer ce type de mesure, à l'égard du Front National je pense à la phrase d'Ernest RENAN « Voulez-vous avoir une idée de l'infini ? Observez la bêtise humaine. »

(applaudissements)

M. BERNARD - C'est l'Académie qui le propose ! Soyez cohérent avec vous-même !

Monsieur le Maire - Etes-vous d'accord pour approuver le rapport du Professeur DEMAILLE ?

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

contre : néant

abstention : le Front National

Il est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

.../...

Chemise n° 25

Rapporteur : Madame CAPON.
Adjoint au Maire

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

98/207 - Ensemble immobilier "Mme de Staël", rue d'Isly et rue Fulton à Lille - Réaménagement des locaux.

98/208 - Classes d'environnement - Opération canoë-kayak - Année scolaire 1997/1998.

98/209 - Achats de matériels informatiques pour les écoles publiques de la Ville - Appel d'offres.

98/210 - Ecoles primaires et maternelles ZEP - Jouets de Noël 1998 - Appel d'offres.

98/211 - Ouvertures d'Espaces Educatifs Primaires dans le secteur de l'animation péri scolaire.

Adoptés.

98/212 - Intervention des aides-éducateurs de l'Education Nationale en temps péri-scolaire.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

98/213 - Z.A.C. d'Euralille - Groupe scolaire Arthur Cornette - Convention entre Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville de Lille.

98/214 - Contrat de Ville - Quartiers de Moulins et de Wazemmes - Accompagnement scolaire.

98/215 - Contrat de Ville - Association pour le soutien scolaire (APSCO) - Soutien pour la réussite scolaire - Quartiers de Lille-Sud et Moulins.

98/216 - Contrat de Ville - Culture scientifique - ZEP Mme de Staël - Ecoles des quartiers Bois-Blancs et de Wazemmes.

98/217 - Contrat de Ville - Liaisons écoles/quartier de Lille-Sud.

98/218 - Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant - Subventions à différents organismes ou associations.

98/219 - Mesures de carte scolaire dans les écoles lilloises du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée 1998/1999.

98/220 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Fiches d'actions nouvelles : Echanges d'enfants avec des villes jumelées à Lille, pendant les Centres de Loisirs d'Été - Ouverture d'un Centre de Loisirs supplémentaire à Lille-Sud été 1998 - Ouverture d'un Centre de Loisirs Sportif pendant les vacances d'été 1998 - Achat de matériel dans le cadre d'activités péri-scolaires.

98/221 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Quartier des Bois-Blancs - Salle de sports de l'école Desbordes-Valmore - Aménagement pour tennis de table.

Monsieur le Maire - Il nous reste quelques rapports. Je vous demande maintenant d'être brefs. Il est 20 heures passées, il faut faire vite.

.../...

Madame CAPON.

Mme CAPON - Je voudrais vous parler du rapport 98/211 « Ouverture d'Espaces Educatifs Primaires dans le secteur de l'animation péri-scolaire ».

Dans la droite ligne de l'action commencée par la Ville avec l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, qui se poursuit avec grand bonheur d'ailleurs parce qu'il est très apprécié des familles, voici l'ouverture d'espaces éducatifs élémentaires dans le secteur de l'animation périscolaire.

Conformément au programme municipal, la Ville de Lille s'était engagée à développer les structures d'accueil et d'animation en direction des enfants lillois pendant le temps extrascolaire, et notamment de prolonger pour l'âge primaire ce qui existe déjà, vous le savez, sur la ville pour les enfants des écoles maternelles, ce qu'on appelle les centres d'animation de la petite enfance.

La mise en place des emplois-jeunes permet l'ouverture de ces espaces éducatifs qui seront encadrés par de nouveaux emplois à profil d'animation. L'objectif politique étant de proposer aux enfants de 6 à 12 ans un encadrement et des activités de qualité dans les domaines culturels, sportifs et d'animation.

Le lieu d'accueil périscolaire reste bien sûr, dans un premier temps, l'espace du groupe scolaire, certes, mais il éclate aussi dans l'environnement immédiat de l'école. Le but à atteindre est d'aider les enfants à connaître les activités proposées par leur quartier, leur ville, les accoutumer à les fréquenter, à aller vers les lieux culturels et sportifs ouverts pour eux et essayer de les initier et de les conduire sur les chemins de l'adolescence, l'ambition étant bien entendu de les extraire des dangers de la rue et du désœuvrement.

C'est aussi une sorte d'action de prévention qui débute dès la rentrée des vacances de printemps dans trois centres pour la première vague. Il y aura une deuxième vague après les vacances scolaires en septembre.

Les trois premiers centres seront :

- à Lille-Sud, Briand-Buisson,
- à Wazemmes, Quinet-Rollin,
- au Centre, Boufflers-Lalo

à la demande du Conseil de Quartier et j'espère que nous arriverons à implanter des espaces éducatifs dans chaque quartier, en particulier dans les zones qui en ont le plus besoin.

Le deuxième dossier que je voulais vous présenter est le 98/219 « Mesures de carte scolaire dans les écoles lilloises du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée 1998/1999 », celui qui fait toujours beaucoup parler le Conseil Municipal.

Les mesures de carte scolaire, après un travail important de concertation avec tous les acteurs scolaires, enseignants, parents d'élèves, élus, délégués départementaux de l'Education Nationale, au sein de nouvelles structures appelées les Comités Locaux Educatifs, les mesures de carte scolaire ont été étudiées et nous avons aujourd'hui six ouvertures et six fermetures de classes.

Elles font donc apparaître un maintien du nombre de classes sur la ville, malgré une baisse générale des effectifs. On constate une perte sur la ville intramuros de 530 élèves entre septembre 1996 et septembre 1997.

.../...

Plusieurs abandons de fermetures annoncées ont été prononcés. C'est ainsi que les écoles Mme de Sévigné, Montesquieu-Descartes et Thierry-Launay qui devaient subir deux fermetures de classes n'ont qu'une fermeture de classe.

Les fermetures annoncées, Malot-Painlevé et Branly, ont été abandonnées.

Tous les aspects de fonctionnement de chaque école, à travers les projets d'éducation, d'équipement, de milieu social, ont pu être abordés dans ces instances, après réactualisation de l'enquête sociale.

Bien entendu, les Comités Locaux Educatifs ne se substituent pas aux instances institutionnelles que sont les comités techniques paritaires et le Conseil Départemental de l'Education Nationale où les prévisions faites par les C.L.E, ont été réexaminées.

Voilà pour les deux dossiers que je voulais plus particulièrement vous présenter.

Monsieur le Maire - Merci. C'est un dossier très bien présenté. Monsieur RICHIR, vous posez votre question.

M. RICHIR - Mon intervention a trait à une délibération qui concerne autant les dossiers scolaires que les dossiers du quartier Vauban-Esquermes. Il s'agit en effet du réaménagement des locaux de l'ancien collège Mme de Staël à l'angle de la rue d'Isly et de la rue Fulton à Lille.

Nous prenons acte de l'inflexion de la politique municipale par rapport au projet précédent qui prévoyait un partage de ces locaux entre, d'une part, la réimplantation du service de médecine scolaire et, d'autre part, la libération d'espaces pour les associations du quartier.

Nous avons pris acte de votre volonté de regrouper dans ce même site les deux établissements scolaires Littré et Bichat et d'y construire un restaurant scolaire. Il y a là effectivement une cohérence dans la mesure où les enfants de maternelle sont à Bichat et après passent en école élémentaire à Littré. C'est d'ailleurs l'opinion du Conseil de Quartier.

Je rappelle -et je le ferai systématiquement- que cela ne ferait pas de tort de mentionner dans la délibération l'avis du Conseil de Quartier, même lorsqu'il est favorable.

Je salue d'ailleurs à ce propos la contribution remarquable des Conseillers de Quartier sur ce dossier et en particulier les Conseillers de Quartier de l'Opposition comme Jean-Pierre PRUVOST qui s'investissent depuis deux ans sur ce dossier de façon extrêmement importante et énergique.

Nous souhaiterions simplement, à propos de cette délibération, que soit bien confirmé que l'école Littré qui se trouve actuellement près de la place de l'Eglise sera bien utilisée dans un second temps au profit des associations du quartier, en rappelant toutefois que cette solution a un petit inconvénient c'est que, autant les locaux de Mme de Staël permettaient l'implantation d'une salle polyvalente, de réunion, style salle des fêtes, autant là c'est un peu moins évident. Il y aura donc une solution à trouver.

D'autre part, a-t-on déjà idée du calendrier de réalisation de ces locaux pour les associations ? Ils sont très attendus, beaucoup d'associations du quartier très actives manquent actuellement de locaux.

.../...

Enfin, question également : ne serait-il pas opportun de profiter du réaménagement de l'école Littré au profit du quartier pour réaménager simultanément le parvis de St Martin d'Esquermes et en particulier la place Genevières puisque la circulation automobile est actuellement un peu difficile ?

Je pense qu'on aurait là, avec la constitution d'une part du pôle scolaire rue d'Isly-rue Fulton et d'autre part d'un pôle plus associatif à proximité d'un square de la place de l'Arbonnoise qui a beaucoup de succès auprès des enfants, en particulier des jeunes enfants et de leurs familles, on aurait là la constitution d'un pôle tout à fait intéressant.

Donc, tout à fait d'accord pour ce projet dans son inflexion et son évolution actuelles. Mais n'oublions pas dans des délais raisonnables l'implantation des associations dans l'école Littré d'aujourd'hui et profitons-en peut-être au niveau de la C.U.D.L. pour prévoir la programmation des travaux de voirie pour la réfection de la place Genevières qui est en plus un peu dangereuse en matière piétonne.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur CUCHEVAL.

M. CUCHEVAL - Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la délibération 98/219 sur la carte scolaire.

Nous constatons cette année, par opposition aux années antérieures, un certain équilibre entre fermetures et ouvertures, en dépit de la baisse démographique dont a parlé Madame CAPON.

Nous observons également que cinq projets de fermetures sont d'ores et déjà abandonnés, ce qui se fait habituellement plus tard.

Il y a donc une évolution que l'on peut qualifier de positive.

Toutefois, des problèmes demeurent dans certains quartiers, en particulier des quartiers difficiles où je veux rappeler très brièvement que le rôle de l'école publique reste essentiel et qu'elle ne peut réellement jouer son rôle qu'avec des effectifs faibles, voire très faibles.

Autrement dit, des moyennes de classes en dessous de 20 élèves ne sont pas scandaleuses lorsqu'il s'agit de résoudre et d'aider à résoudre les problèmes sociaux de ces enfants dont nous parlions par ailleurs il y a un instant.

Par conséquent, nous vous demandons de veiller à ce que soit prise en compte à la rentrée dans ces calculs de moyennes des effectifs la scolarisation des enfants de deux ans.

Que les effectifs soient effectivement constatés à la rentrée et que les décisions soient prises en conséquence, soit, mais qu'on ait la volonté politique de scolariser les enfants de deux ans en particulier dans les quartiers difficiles.

Sur cette base vigilante, le Groupe Communiste votera cette délibération.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur CUCHEVAL.

Madame BAERT.

.../...

Mme BAERT - La situation des fermetures de classes à Lille a effectivement évolué depuis février dernier.

Nous nous réjouissons de constater que sur les 10 fermetures de classes prévues en février dernier, deux écoles ne sont plus concernées par aucune fermeture, Hector Malot à Lille-Sud et Roger Salengro à Hellemmes.

Madame CAPON pourra peut-être nous rappeler les heureuses conditions que ces deux écoles ont remplies pour être épargnées.

Cependant, six écoles lilloises sont encore touchées par une fermeture de classe. Dans notre académie, cette année, il n'y aura pas de mesures d'ajustement, c'est-à-dire des ouvertures ou des fermetures étudiées en comité technique paritaire de septembre prochain. Il a été en effet prévu une réserve de 15 postes qui seront implantés provisoirement pour un an et qui permettront de faire face dès la rentrée à des situations qui auraient changé depuis la dernière réunion du comité technique paritaire.

Après avoir contacté chaque directeur, je souhaiterais plus particulièrement attirer votre attention sur deux écoles : les écoles élémentaires Mme de Sévigné à Fives et Quinet-Rollin à Wazemmes.

L'école Quinet-Rollin a actuellement 126 élèves répartis dans cinq classes composées notamment d'un C.P. sur lequel fonctionne aussi à temps plein une classe d'adaptation pour les 24 élèves du C.P. en difficultés scolaires.

A ces cinq classes s'ajoute une C.L.I.S., c'est-à-dire une Classe d'Intégration Scolaire, qui propose à 11 élèves handicapés de 6 à 11 ans un accueil différencié et une scolarité adaptée. En septembre 1998, l'effectif prévu sera compris entre 135 et 140 élèves. Ces chiffres m'ont été confirmés cette semaine par la directrice de l'école.

Or, on prévoit une fermeture de classe et un fonctionnement à mi-temps de la classe d'adaptation. Si tel était le cas, les quatre classes fonctionneraient avec des moyennes de 28 à 30 élèves par classe, en cours doubles, et les enfants du C.P. ne pourraient plus bénéficier du soutien scolaire de l'enseignement spécialisé qu'à mi-temps.

Je vous rappelle que les élèves accueillis sont de milieux défavorisés, qu'ils rencontrent de sérieuses difficultés scolaires et que 11 élèves accueillis présentent un handicap.

L'école Mme de Sévigné située à Fives accueille elle 78 enfants de 2 à 11 ans dans quatre classes. En effet, depuis que l'école maternelle Charles Perrault a été détruite les élèves de cette école maternelle sont scolarisés à Sévigné.

Si à la rentrée 1998 un poste était supprimé, il y aurait dans cette école trois classes à cours triples s'échelonnant de la petite section au C.M.2.

De plus, le fait que cette école soit classée au 69^{ème} rang de l'enquête sociale permet de prendre conscience des difficultés supplémentaires qu'elle rencontrerait si cette classe était supprimée.

Pour information, une école classée en dessous du 150^{ème} rang de l'enquête sociale est une école en situation de précarité qui nécessite une attention particulière. D'une manière générale, je souhaite aussi et de nouveau puisque je l'avais déjà fait lors du Conseil Municipal du 4 juillet 1996 attirer votre attention sur les effets de balancier entre les ouvertures et les fermetures de classes.

.../...

Comment réaliser un équilibre entre ces ouvertures de classes d'un côté et les fermetures de l'autre, parfois dans un même quartier qui engendrent, nous le savons tous, d'un côté, la colère des parents associée à la déception des enseignants, et de l'autre, les sentiments inverses ?

Comment réduire les lourdes dépenses de fonctionnement accumulées chaque année qui sont ou ont été occasionnées dans les deux cas ?

Comment éviter que parfois pour une même école, d'une année sur l'autre, et comble de l'incohérence, il y ait une ouverture puis une fermeture l'année suivante ?

Comment faire pour que des parents désirant être sûrs d'avoir une place pour leur enfant à la rentrée scolaire ne l'inscrivent pas dans trois ou quatre écoles à la fois, faussant ainsi les prévisions d'effectifs d'écoles ? Cette pratique est courante pour les parents ayant déjà fait le marathon de la course aux places en crèche.

Nous pensons qu'au sein d'un même quartier, des solutions peuvent être trouvées pour atténuer ces effets, que des rééquilibrages seraient alors possibles avant l'examen en comité technique paritaire. Peut-être que les nouveaux Comités Locaux d'Education auraient là matière à travailler.

Mais cela nécessite aussi l'affirmation d'une volonté politique de l'élue à l'enseignement pour opérer un travail de terrain et d'écoute, en étroite collaboration avec les parents, les enseignants, les inspecteurs de l'Education Nationale et les Conseillers de Quartiers délégués.

Ce travail, je n'en doute pas, pourrait permettre d'éviter des aberrations du type de cette année avec, pour la même ville, six ouvertures et six fermetures de classes, parfois dans un même quartier.

Enfin, je voudrais conclure en interrogeant Monsieur le Maire sur une problématique.

Au dernier Conseil Municipal, j'affirmais que la Ville devait se préoccuper en amont des effets de sa politique de logement et du montant des impôts locaux qui faisait fuir les Lillois et qui expliquait en partie la baisse des effectifs d'élèves à Lille.

Vous me répondiez, Monsieur le Maire, qu'en France la natalité avait chuté et qu'on avait beaucoup moins d'enfants dans les écoles.

Je vous le concède, il y a bien globalement dans le Nord une baisse des effectifs en 1998 de plus de 5.000 élèves, ce qui pourrait expliquer à Lille la baisse des effectifs, mais cela ne l'explique qu'en partie, et je ne suis pas convaincue que ce soit la seule raison.

En 1990, Lille avait environ 176. 000 habitants. Il lui en reste, en 1998, 172. 842. Faites le calcul. Nous en avons perdu plus de 3. 000 alors que notre population est une des plus jeunes des 20 plus grandes villes de France, en cinquième place.

Parlons aussi des loyers et de la fiscalité. Je sais, cela vous fâche, mais je souhaiterais aller au bout de mon argumentaire.

Selon les chiffres de l'INSEE, nous nous situons pour le prix des loyers à la 11^{ème} place du classement des 20 plus grandes villes de France, avec un revenu moyen par foyer fiscal de 73. 258 F, ce qui nous met en queue de peloton, à la 19^{ème} place du classement. La déduction s'impose d'elle-même : les Lillois n'ont pas les moyens de payer les loyers qui leur sont proposés et ils s'en vont.

.../...

Monsieur le Maire, je serai très attentive à votre réponse, d'autant que si vous m'avez assuré au dernier Conseil Municipal que Lille allait augmenter sa population, vous ne m'avez pas dit comment vous alliez vous y prendre, mis à part les mesures fiscales que vous vous êtes engagé à prendre.

Monsieur le Maire - Eh bien, dites un peu ... D'abord, il va falloir vous nommer Inspectrice d'Académie compte tenu de la façon dont vous prenez l'ensemble des problèmes.

Enfin, ce que je peux vous dire c'est qu'à Lille, on construit. Vous le voyez quand même ? Faites un tour au Vieux-Lille, vous verrez tous ceux qui vont s'installer dans ces constructions sur les anciens terrains des abattoirs.

Maintenant, méfiez-vous. Je ne doute pas que vous ayez fait un travail très sérieux, qui vous a demandé beaucoup de jours et beaucoup de nuits, mais méfiez-vous quand même de ce genre de travaux statistiques en ce qui concerne la démographie. Il y a beaucoup d'éléments qui interviennent .

D'ailleurs, vous aviez acquiescé à ce que je vous avais dit la dernière fois. Pour le reste, il y a tellement de facteurs qui interviennent que vous faites là des déductions rapides. Dans ce domaine, il faut prendre beaucoup de précautions.

Madame CAPON va répondre.

Mme CAPON - Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Monsieur CUCHEVAL dans son intervention. Dans notre conclusion du rapport, si vous le lisez bien, il est indiqué que les précautions sont prises pour pouvoir revenir sur les fermetures de classes si les effectifs augmentent sensiblement d'ici la rentrée scolaire.

Et bien entendu nous mettrons à disposition des écoles les moyens nécessaires pour honorer les ouvertures de classes. Il est vrai que dans certains secteurs il y a encore du travail à faire, il y a encore des enfants à la porte des classes parce qu'il n'y a pas de locaux dans les écoles que les parents « fléchent ». Cela existe y compris sur le secteur de Moulins d'ailleurs. Nous essaierons d'agrandir les espaces pour les accueillir là où ils veulent aller, dès l'âge de deux ans. Sur le site de l'ARVE qui est actuellement très prisé, nous avons besoin de locaux.

Autrement, par rapport à ce qui a été dit, je pense que les maternelles maintenant, dans les zones sensibles, ont des effectifs qui avoisinent 25 élèves de moyenne par classe, c'était encore 35 l'année dernière. Au niveau de la norme retenue par les instances de l'Education Nationale, un réel progrès a été constaté. Je vous ai donné les noms des écoles mais je ne m'occupe pas des écoles d'Hellemmes, mon travail se limitant à Lille intramuros, je ne peux pas répondre à Madame BAERT sur ce qui se passe à Hellemmes, mais pour ce qui se passe à Lille, il y a des moyennes de classes qui sont très inférieures. Mme de sévigné, que vous citez, aura 17, 67 élèves de moyenne après une fermeture à la rentrée. Je pense que ce sont des conditions convenables pour pouvoir travailler. Et dans les autres écoles qui ont été citées, c'est à peu près la même situation.

Monsieur le Maire - Madame BAERT, pour vos études, que vous allez certainement poursuivre pour les prochaines réunions, ce que je peux vous dire c'est de consulter les rôles de taxe d'habitation. Cela vous donnera une indication précise sur les mouvements de population.

J'ai questionné les inspecteurs, il y a eu une augmentation de 3% des rôles de taxe d'habitation. Cela signifie qu'il y a une augmentation de la population.

.../...

Naturellement, le jour où il y aura un recensement, on en verra les résultats, mais ne vous hasardez pas trop à dire que nous perdons de la population et que les gens s'en vont. Je vous dis que nous augmentons au contraire la population en ce moment dans une proportion de 3%.

D'ailleurs, quand on voit tous les logements qui se construisent, on n'en est pas étonné.

Ceux qui sont d'accord pour approuver les rapports de Madame CAPON le manifestent en levant la main : unanimité.

C'est toujours un peu rude l'examen de vos rapports, cela discute toujours beaucoup et ensuite on les vote à l'unanimité.

M. ROMAN - Il y a un rapport sur lequel on ne vote pas, Monsieur le Maire. C'est celui qui concerne les ouvertures et les fermetures de classes. C'est une communication que Madame l'Adjointe fait au Conseil. Mais sur l'ensemble des autres rapports, on vote naturellement.

Monsieur le Maire - C'est voté.

Adoptés.

Chemise n° 28

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

ACTION SPORTIVE

98/229 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.

98/230 - Diverses associations sportives - Subventions de fonctionnement et de gestion - Année 1998 - Répartition.

Adoptés.

98/231 - Convention entre la Ville de Lille et divers clubs sportifs pour la gestion de matériel adapté au sport des personnes handicapées.

Monsieur le Maire - Monsieur CUCHEVAL souhaite poser une question sur le dossier de Monsieur BESSON.

M. CUCHEVAL - Ce n'est pas une question, Monsieur le Maire, je saisis simplement une opportunité. Monsieur BESSON nous présente sa délibération 98/231 qui concerne une convention entre la Ville et les clubs sportifs puisque la Ville leur confie du matériel destiné aux sportifs handicapés.

Je veux simplement souligner tout le travail qui est fait par la Ville et en particulier par Monsieur BESSON pour l'intégration des personnes handicapées dans les clubs sportifs.

Deux aspects :

D'abord, l'embauche de Madame Cathy MARIN qui s'est occupée précédemment, pour une association, de ce travail de coordination entre les clubs et les services de la Ville. Elle est aujourd'hui au service des sports de la ville.

.../...

Ensuite, je veux souligner les résultats de ce travail sur une année :

* de 1996/1997 à 1997/1998, on est passé de 133 handicapés inscrits dans les clubs sportifs à 214, soit un progrès de 61%, et les activités proposées par la Ville sont au nombre de 32 dans 7 quartiers.

Je tenais simplement à remercier très chaleureusement mes collègues, Monsieur BESSON, Monsieur FREMAUX, les Présidents de Conseils de Quartiers concernés et, à travers eux, les Présidents de clubs sportifs et les services de la Ville concernés.

Je crois que c'est un aspect majeur de l'intégration des personnes handicapées qui progresse et que nous pouvons tous nous en féliciter.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - C'est très bien. Excellent rapport, Monsieur BESSON. Vous n'avez rien à dire à cela ? Vous êtes chaleureusement félicité. On s'associe à ces félicitations et on vote le rapport.

Tout le monde est d'accord ? (oui) Adopté.

98/232 - Location de matériel sportif municipal - Création d'un tarif.

98/233 - Projet d'extension et de réalisation d'un centre "Pôle France/Pôle Espoir" de Canoë Kayak à Lille - Admission en recettes de la subvention allouée par le Ministère Jeunesse et Sports.

98/234 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Sport insertion.

98/235 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Quartier du Sud - Club omni-sports

98/236 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Quartier du Sud - Olympique Lille-Sud - Création d'une section V.T.T.

98/237 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Quartier de Fives - Pôle Sportif Roquette - 3ème tranche.

98/238 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Quartier du Faubourg de Béthune - Etude relative à l'aménagement d'un pôle d'animation sportive sur le terrain Martinet.

98/239 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Quartier du Faubourg de Béthune - Création d'un "Site Tennis".

98/240 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Quartier du Faubourg de Béthune - Développement et valorisation des activités de l'A.S.F.B.

98/242 - Quartier de Moulins - Avant-projet - Contrat de Ville - Appel à concepteur - Création d'une halle de sports sur le complexe sportif Jean Bouin.

98/243 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Quartier de Moulins - Salle de sports Denis Cordonnier - Création d'une activité de loisirs par le Boxing Club Lille Moulins.

98/244 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Quartier de Wazemmes - Pôle sportif - Remise en état de la Salle Debecker et réfection du terrain.

.../...

98/245 - Quartier du Faubourg de Béthune - Initiation au rugby.

98/246 - Piscine Olympique Marx Dormoy - Réfection de la couverture - Appel d'offres ouvert.

98/247 - Appel à candidatures à concepteurs pour la construction de la salle de sports "Concorde".

98/248 - Appel à candidatures à concepteurs pour l'aménagement de la salle Lestiboudois.

98/249 - Développement du sport dans les quartiers lillois - Aide financière au club support.

Adoptés.

Chemise n° 29

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Adjoint au Maire

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

98/252 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Mission confiée par la Ville de Lille à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes.

98/253 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" Volet " 200 adultes" - Conventions d'objectifs et de partenariat simplifiées - Participation au coût de poste d'agent de maintenance des milieux naturels recruté en C.E.C. par l'Association Chico-Mendès - Participation au coût du poste de collecteur-trieur recruté en C.E.C. par l'Association Elise.

98/254 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Charte pour l'Emploi et le Travail - Mission confiée à Espace Nord - Pas-de-Calais.

98/255 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Participation au programme Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et du Jeune.

98/256 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Développement du réseau d'assistantes maternelles agréées - Modification de la délibération n° 97/519 du 13 octobre 1997.

98/257 - Programme "Emploi de services" - Poursuite des "Contrats de Qualification" suite à la fermeture de la Maison de Quartier de Moulins.

98/258 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Mission confiée à l'Association "Les Ateliers du 49 ter".

98/259 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Développement de l'animation sportive.

Adoptés.

98/266 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Participation de la Ville de Lille à la constitution de la plate-forme Lille Métropole services.

.../...

Monsieur le Maire - Monsieur de SAINTIGNON, faites vite, c'est le dernier rapport. Monsieur RICHIR et Monsieur BERNARD souhaitent poser une question.

Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Dans cette chemise, il y a la délibération 98/266 qui concerne fortement la vie quotidienne des Lillois en ce qu'elle propose la constitution d'une plate-forme de services intitulée « Lille Métropole Services ».

C'est un sujet qui mériterait de très longs développements que nous n'aurons pas ce soir. Il est vrai qu'en première intention, l'idée de créer sur une ville une plate-forme téléphonique qui permette aux habitants de cette ville d'accéder sur un simple coup de fil à des services à domicile peut apparaître séduisante, cette plate-forme pouvant apporter d'autres services éventuellement, mais elle mérite de s'y arrêter parce qu'il est parfois d'excellentes idées qui ne résistent pas toujours à l'analyse.

Cette plate-forme de services, je pense qu'il faut y réfléchir sous quatre angles :

- l'angle du marché des services à domicile,
- sous l'angle économique,
- sous l'angle juridique,
- mais aussi sous l'angle politique de la conception de ce type d'équipement.

Depuis un certain nombre d'années, tous les responsables politiques, de Droite comme de Gauche, parlent toujours du gisement d'emplois des services à domicile. La littérature sur ce sujet est absolument innombrable. Il est vrai qu'aujourd'hui il y a de vraies créations d'emplois dans ce secteur et qu'on peut espérer en voir un certain nombre d'autres pour les périodes à venir.

Ces créations d'emplois se heurtent aujourd'hui à des difficultés qui sont liées à des tendances contradictoires.

La première tendance est effectivement de rechercher une augmentation du volume des services à domicile rendus, l'autre tendance étant de rechercher une plus grande qualification des personnels qui assurent ces services à domicile.

Ces tendances ne sont pas nécessairement contradictoires mais il n'en reste pas moins que les pouvoirs politiques, depuis dix ans, de Droite comme de Gauche d'ailleurs, ont eu en la matière des positions souvent contradictoires.

Depuis un certain nombre d'années, pour des raisons de coût, on a eu tendance à favoriser ce qu'on appelle le secteur mandataire des emplois familiaux au travers d'un certain nombre de déductions fiscales ou sociales.

Dans le même temps, un certain nombre de partenaires de ce secteur, en particulier les partenaires associatifs mais pas eux seuls, ont au contraire cherché à qualifier de plus en plus ces emplois pour en faire de véritables métiers.

Il n'en reste pas moins que ce marché des services à domicile est dans notre pays frappé d'un ostracisme, pour deux raisons : parce que, d'une part, on s'est habitué massivement, malheureusement, dans ce secteur au recours au travail au noir pour faire garder ses enfants, pour faire

.../...

faire des ménages, etc ..., et que, d'autre part, il y a une espèce de barre psychologique qu'on constate dans la réalité quotidienne qui consiste pour de nombreuses personnes à ce que la barre des 50 F de coût horaire soit une espèce d'obstacle insurmontable. Les gens veulent bien mettre jusqu'à cette somme et, au-delà, pour des services à domicile, ils considèrent, à tort ou à raison, que c'est « trop cher ». Je pense donc qu'on ne peut pas prendre en compte cet aspect des choses.

Pour ces raisons, tout un travail d'analyse des besoins a été fait sur la métropole.

La plate-forme qui nous est proposée aujourd'hui veut s'adresser à l'ensemble des services à domicile, aussi bien services aux personnes que services aux biens. Il y a là à mon avis une véritable difficulté parce qu'on sait qu'il y a un blocage psychologique, on n'utilise pas les mêmes moyens pour demander un service selon qu'il s'agit de faire livrer une pizza ou de faire réparer un robinet d'une part ou d'autre part de faire rentrer quelqu'un dans son intimité familiale pour faire garder ses enfants ou pour aider une personne âgée.

Il n'est donc pas sûr que le mécanisme de la plate-forme téléphonique soit le plus cohérent, le plus apte à répondre à une demande de services aux personnes.

Le deuxième aspect, c'est l'aspect économique.

Depuis plusieurs années, les Gouvernements successifs, de Droite comme de Gauche, ont eu une politique de tentation de réduction des coûts salariaux du service à domicile, en particulier on l'a vu au travers des différentes déductions des cotisations sociales pour les personnes âgées et au travers des déductions fiscales, avec des inflexions, on l'a vu récemment avec la décision de l'actuel Gouvernement de réduire l'A.G.E.D, d'une part et d'autre part les déductions fiscales pour les emplois familiaux à domicile. Mais ce n'est pas là mon propos ce Soir.

Simplement, une plate-forme téléphonique de ce type, cela apporte en fait dans les services à domicile un surcoût. Je prends un exemple, vous ne l'avez pas dans la délibération, le budget annuel de cette plate-forme est de l'ordre de 2,3 M.F. par an. Si on considère qu'elle obtiendrait le quart du marché potentiel, soit 200. 000 heures, on arrive à un surcoût, rien que pour la plate-forme téléphonique, de 11 F/heure d'activité. Quand on sait qu'aujourd'hui la plupart des partenaires associatifs ont eux-mêmes 7 à 8 F/heure de gestion, on se rend compte que finalement demander pour rendre service à domicile un prestataire par une plate-forme engendre un surcoût par rapport aux coûts salariaux de l'ordre de 18 à 20 F, ce qui rend tout à fait aléatoire la survie économique de ce type de plate-forme, à moins de continuer à la faire vivre en système totalement aidé, assisté ou perfusé par différentes aides.

Troisième aspect : il me semble qu'il faut réfléchir à cette plate-forme sous l'angle également juridique. Dans notre pays on n'a pas mieux souvent pour faire un certain nombre de choses que de créer une association loi de 1901.

Dans le cas présent, créer une association loi 1901 pour regrouper des communes, la Caisse des Dépôts et Consignations, des prestataires aussi bien du secteur privé qu'associatif, le patronat, les syndicats, etc ..., n'est peut-être pas la meilleure solution, on pourrait en discuter à l'infini.

Mais je dois dire que je suis un peu surpris de voir apparaître dans cette délibération qu'à terme une partie de l'activité de la plate-forme pourrait être filialisée dans le secteur marchand. Et là, cela me pose une autre question : est-ce bien la vocation d'une Commune de créer une plate-forme de ce type sous un angle, non sous une forme associative, en bénéficiant très largement de différentes aides publiques sous la forme, d'une part, de subventions de collectivités locales, Ville, Conseil Général, Conseil Régional, financement de la Caisse des Dépôts et Consignations, abondement éven-

.../...

tuellement par des abonnements de particuliers ou d'entreprises et d'autre part utilisation pour faire tourner la plate-forme du dispositif emplois-jeunes ?

Est-ce bien le rôle d'une collectivité que de créer une telle association qui va donc regrouper tous ces financements publics au moins pendant un temps pour filialiser, dans un second temps, une partie de l'activité en secteur marchand ?

Je vous laisse analyser l'imbroglia et la complexité de ce type de montage.

Je constate d'ailleurs qu'à peu près partout en France où se sont montées des plates-formes, on a souvent choisi soit des plates-formes purement associatives, soit des plates-formes montées par une collectivité, soit encore des plates-formes montées par des entreprises du secteur privé.

Enfin, dernier point avant de donner notre opinion sur cette plate-forme et notre vote, c'est un point beaucoup plus politique. Je regrette d'ailleurs l'absence du Recteur FALISE, mais je lui enverrai un courrier à ce propos.

Je crois qu'il y a dans ce type de plate-forme qui nous est proposé une véritable réflexion à avoir sur la subsidiarité associative dans ce secteur. Je m'explique.

Encore une fois, est-ce bien le rôle d'une Commune de monter tout un dispositif pour répondre à des besoins qui sont déjà couverts et qui peuvent l'être encore mieux et plus bien entendu par le secteur associatif et par le secteur privé ?

Sur le territoire de la ville de Lille et de la métropole lilloise, ces services à domicile sont déjà couverts, pour ce qui est des services aux biens par des structures privées type S.O.S. Dépannage ou autres, et pour les services aux personnes, par des structures associatives qui ont d'ailleurs créé massivement des emplois dans ce secteur, mais également par des structures privées.

Ainsi, le Comité Lillois d'Aide aux Projets, le C.L.A.P., a, il y a deux ans je crois, aidé un projet de jeunes créateurs d'entreprises, la Centrale des Services à Domicile, pour ne pas la nommer, qui fonctionne et démarre, et demain d'autres structures privées, on annonce des projets de la Sodexho et d'autres structures de services qui pourront très bien fonctionner.

Est-ce bien le rôle d'une Commune que d'initier ce genre de dispositif ? Je m'interroge.

En conclusion, nous ne voterons pas le principe -c'est un sujet qui est beaucoup plus important et qui touche fortement la vie quotidienne des Lillois, je le précise-, nous ne voterons pas le principe de cette plate-forme parce que :

1°) comme le recommande l'étude Démoscopie, qui est annexée à la délibération, la véritable priorité dans ce secteur des services à domicile est de développer ce qu'on appelle le titre emploi-services, c'est-à-dire l'équivalent pour les services aux personnes de ce que sont le chèque-déjeuner, le chèque vacances, le chèque culture, etc ...

Là, d'ailleurs, je constate qu'il y a une véritable unanimité des partenaires, en particulier syndicaux, sur ce type de démarche. Le consultant choisi, Démoscopie, pour cette étude dit bien que toute entreprise, toute démarche qui consisterait à vouloir en même temps développer le titre emploi-services et créer la plate-forme serait probablement vouée à l'échec, qu'il fallait forcément un calendrier dans le temps, avec d'abord le titre emploi-services et puis après la plate-forme.

.../...

2°) il nous semble préférable de retenir des circuits courts, c'est-à-dire le moins d'intermédiaires possible entre la personne qui a besoin chez elle d'un service et la structure qui lui répond. Je prendrai un seul exemple : France Télécom a montré son intérêt pour ce type de services. Les 5.000 salariés de France Télécom ont une chose en commun : ils travaillent à France Télécom, ils pourront demain utiliser le titre emploi-services. En revanche, il y a une chose qui ne leur est pas commune, c'est leur domicile. Les 5000 salariés de France Télécom de la métropole lilloise habitent dans plus d'une centaine de communes puisque certains habitent en dehors de la métropole. Avec ce titre emploi-services, ils chercheront un service de proximité près de chez eux et non pas un service auprès d'une plate-forme.

3°) je suis un peu étonné de voir une inflexion de la politique de la ville. La Ville de Lille avait initié, au travers de son comité de bassin d'emploi, qui réunit déjà un grand nombre de partenaires, des démarches extrêmement importantes d'information. C'est ainsi que nous avons financé, après une délibération de ce Conseil Municipal, une plaquette très bien faite sur les services à domicile.

Il nous paraît de beaucoup préférable de développer des actions de communication et d'information, et de maintenir une aide, un appui pour toutes les initiatives, et non pas de créer une espèce d'étagage supplémentaire qui alourdira les coûts et qui finalement nuira plus qu'il ne rendra service.

C'est la raison pour laquelle notre Groupe ne votera pas le principe de cette plate-forme de services. J'ai d'ailleurs constaté que c'était également l'opinion d'un grand nombre d'acteurs du secteur associatif qui partagent tout à fait cette analyse.

Monsieur le Maire - En tout cas, c'est une affaire vraiment compliquée. Pour une dernière question d'un Conseil Municipal, à cette heure tardive. Vraiment, il faut que vous soyez très calme ...

M. RICHIR - Ce secteur d'activité dans la métropole lilloise depuis cinq ans a créé 800 emplois, ce qui n'est pas négligeable.

Monsieur le Maire - Monsieur BERNARD, plus rapidement, s'il vous plaît.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, je serai aussi concis que percutant.

Monsieur de SAINTIGNON, quand il lançait les premières créations d'emplois-jeunes se fixait deux principes : le premier, qu'aucun processus de solidarité ne pouvait prospérer sans développement économique sain, et le deuxième, qu'il n'y aurait pas de partage de pénurie.

A l'examen au fil des Conseils de l'ensemble des créations de ces emplois-services, nous ne sommes pas vraiment convaincus que ces écueils aient été évités.

En effet, sous couvert d'accompagnement social, il s'agit la plupart du temps de recruter de façon précaire, dans des domaines qui ne sont pas épargnés par la sphère associative, sans pour autant que le tissu économique lillois soit ravivé. Sans compter que le coût unitaire de chacun de ces emplois finira par peser tôt ou tard sur les finances de la Ville.

Alors, où est la contribution de ces emplois à la sécurité de tous ?

Où est l'accompagnement économique de notre ville ?

Où sont la cohérence et la globalité de telles actions ?

.../...

Certains secteurs sont d'ailleurs étonnamment absents : valorisation du patrimoine, amélioration de l'environnement.

On a l'impression que vous donnez l'illusion que ce Plan préconditionne le succès que vous attendez par ailleurs de la réduction du temps de travail.

Enfin, il est regrettable que l'amélioration de la qualification ne débouche pas automatiquement sur des emplois pérennes.

Alors, des activités vraiment nouvelles, des emplois solides, des carrières assurées, les objectifs sont ambitieux. La réalité, elle, est beaucoup plus implacable.

Je vais citer trois exemples qui sont issus des délibérations qui nous sont proposées.

L'accès à la culture. C'est un des objectifs que vous aviez fixés.

Monsieur le Maire - On ne va pas reprendre à longueur de Conseils Municipaux, sur des sujets annexes, à savoir votre opposition à la politique gouvernementale sur les emplois-jeunes ou sur les 35 heures. Soyez raisonnable, on a dit qu'on terminait à 21 heures, vous avez encore 6 minutes.

M. BERNARD - Je n'y peux rien si je suis le dernier intervenant, Monsieur le Maire.

Donc, trois secteurs issus des délibérations qui nous sont proposées.

L'accès à la culture pour tous est un objectif que vous fixiez à ces nouveaux emplois. Je ne suis pas sûr que l'embauche d'agents de communication, en particulier par l'Atelier du 49 ter, plus spécialisé dans l'agit-prop que dans l'action culturelle, remplisse vraiment son objectif.

Favoriser l'appropriation par les habitants, dans leur cadre de vie. Eh bien, la poursuite des contrats de qualification qui nous sont proposés ressemble fort à un cautère sur une jambe de bois après la liquidation de la maison de quartier de Moulins.

Enfin, favoriser l'émergence et la mise en oeuvre des projets associatifs visant la qualité de la vie à Lille. Je pense qu'aider ces associations ne va pas à l'encontre de la plate-forme qui a été évoquée tout à l'heure de Lille Métropole Services. Et là, véritablement, la rentabilité sociale, voire l'existence de ces associations est en suspens.

Alors, Monsieur le Maire, la crédibilité de l'ensemble du dispositif passe donc par une attention particulière à la pérennisation de ces emplois et à la prévention des risques de substitution. Et pour la Ville, il y a là une obligation de réussite. Je ne suis pas sûr que ce soit dans cette direction que s'oriente le dispositif de Monsieur de SAINTIGNON.

Monsieur le Maire - Monsieur de SAINTIGNON, vous terminez.

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, très brièvement, pour la dernière intervention, il y a un très grand mélange. Je ne reviens pas sur le débat général, je peux simplement vous confirmer que le programme emplois de services suit son cours, comme nous l'avons adopté : qualification, professionnalisation, organisation des métiers. Et là on tisse non seulement de nouvelles solidarités dans la ville mais également de nouvelles réponses professionnelles à nos concitoyens.

Cela, c'est la première réponse, pour que les choses soient tout à fait claires.

.../...

S'agissant de l'intervention de Monsieur RICHIR, à sa question « est-il bien du rôle d'une Municipalité de s'intéresser à l'emploi de ses concitoyens ? », là, je réponds franchement « oui ». Cela fait des années qu'on répond oui au Conseil Municipal de Lille. D'ailleurs, parfois, en d'autres temps, vous aviez approuvé cette politique.

On n'a pas besoin de reprendre le débat très longuement parce qu'il a d'abord été extrêmement nourri depuis deux ans et que la chose, contrairement à ce qui a pu vous apparaître, Monsieur le Maire, dans l'exposé précédent, est finalement très simple.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de prendre en considération -Monsieur RICHIR a bien voulu le concéder- qu'il y a des besoins en services de nos concitoyens et que cette demande est latente, solvable et aujourd'hui insatisfaite, sachant par ailleurs que, pour une part, nous la connaissons et que, pour une autre part, nous ne la connaissons pas.

C'est bien ce qui nous différencie, Monsieur RICHIR, et j'en suis désolé parce que je vous aime bien, vous avez un raisonnement statique, nous avons un raisonnement dynamique. Là-dessus, il faut que les choses soient claires.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons décidé, la Ville de Lille en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations, vous-même, votre association, et un certain nombre de partenaires, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Compagnie Métropolitaine de l'Habitat, nous avons commandé une étude.

Eh bien, Monsieur le Maire, que nous dit l'étude sur notre bassin ?

Il y a potentiellement 46. 000 ménages qui sont demandeurs de ces services. Il y a 46. 000 ménages pour l'équivalent d'environ un million d'heures de travail par an. Et cela représente un chiffre d'affaires de l'ordre de 50 M.F. par an.

Je fais partie, comme certains ici, de ceux qui pensent que dans un contexte difficile où le chômage est fort, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une partie des réponses à apporter à nos concitoyens.

La question est de savoir comment cette demande est satisfaite. C'est bien là l'enjeu de notre délibération. Ce n'est pas la seule réponse, c'est une réponse. Cette plate-forme a l'objet de rapprocher comme on dit l'offre et la demande. Mais là, de façon non originale, pour une fois, la Ville n'est pas première.

En effet, à Lyon, l'Union d'Economie Sociale, CALIDOM, a mis en place une plate-forme de cette nature.

A Orléans, l'Association Office de Services a mis en place une plate-forme de cette nature.

A Evreux, le Pôle Domicile 22, a mis en place une plate-forme de cette nature.

A Nantes, c'est la S.D.E.S, avec la Caisse des Dépôts et La Lyonnaise qui a mis en place une plate-forme de cette nature.

Et des projets sont en cours d'élaboration à Montpellier, Amiens, et d'ailleurs un peu partout en France.

.../...

Je suis donc plutôt suiviste dans cette opération que précurseur puisque, à Lille, nous avons eu l'habitude, dans l'ensemble de ces métiers, d'être en avance sur un certain nombre de nos partenaires en France.

Le secteur des services aux particuliers est effectivement très porteur. Il est, dans les dix dernières années, parmi ceux qui ont créé le plus d'emplois.

Dans la métropole lilloise, c'est 5.000 équivalents temps plein, de source tout à fait officielle et c'est prometteur en terme de création d'emplois.

Bien entendu, et c'est mon souci, nous avons la volonté de contrôler l'arrivée sur ce marché de grands groupes qui voudraient intervenir seuls alors que eux-mêmes savent qu'ils ont besoin des associations pour être efficaces.

Notre projet est donc de créer les conditions précises pour que les entreprises, lorsqu'elles viendront sur ce marché, viennent en partenariat avec les associations, aidées et éclairées par elles, elles qui ont le savoir-faire, et celles-là, de toutes tailles, petites associations, grandes associations.

Mais je voudrais dire, Monsieur le Maire, puisqu'on a employé des termes compliqués ce soir, que quand les grandes associations mettent en place des associations mandataires, elles n'ont pas besoin d'autre chose, mais que toutes celles qui veulent agir ont besoin de dispositifs de cette nature.

C'est pour éviter l'arrivée « sauvage » du monde économique privé dans ce jeu que nous avons décidé de nous associer à un certain nombre de Villes de la métropole : Roubaix, Tourcoing, probablement Villeneuve d'Ascq, à la Caisse des Dépôts et Consignations, à la Chambre des Métiers, à la Chambre de Commerce et d'Industrie, au syndicat des entreprises de services, avec tout simplement trois objectifs.

1 - Assurer une fonction de régulation locale de ce secteur, notamment celle qui consiste à protéger les associations, en particulier les petites associations qui pourraient être fragilisées par des opérations de cette nature, trop directes, trop dures.

2 - Assurer la garantie d'ouverture et de pluralité.

3 - Assurer l'accès de tous à ces services.

C'est la raison pour laquelle je me rejouis de l'entrée dans le Conseil d'Administration de l'UNCAS.

Cette plate-forme, effectivement, a pour vocation de devenir solvable. Monsieur le Maire, on vous a dit des choses qui ne sont pas justes. Je vais donc les corriger.

La plate-forme a un budget d'un peu plus de 2 M.F. pour les trois années qui viennent. Mais, Monsieur RICHIR, si vous disiez tout, vous diriez que dans ces 2 M.F. il y a 300.000 F de coût sur l'intermédiation et que la répercussion sur le prix de l'heure est toute différente de ce que vous avez dit. Il faut donner des informations justes.

.../...

Monsieur le Maire, nous sommes parmi beaucoup d'autres dans la création de cette initiative. Pour la Ville de Lille, c'est 12% du coût de la plate-forme, dégressif sur trois ans, 12, probablement 10 puis probablement 8. Nous aurons en effet conduit à rendre durable quelque chose qui fait l'objet d'une étude depuis deux ans, que nous avons regardée avec beaucoup de précision, avec beaucoup de méthode, comme tout ce qu'on fait à Lille, après avoir mis en place la cellule d'aide au recrutement, après avoir mis en place les formations au tutorat, après avoir mis en place le guide des services sur le bassin d'emploi, ou le forum du titre emploi-services, et après avoir mis en place, avec votre aide d'ailleurs, Monsieur RICHIR, l'étude Démoscopie qui nous montre qu'il y a en effet un marché.

Monsieur RICHIR nous dit que de nombreuses personnes du mouvement associatif ne sont pas d'accord avec cette initiative. Je suis désolé de devoir vous contredire une nouvelle fois car si vous avez, vous comme élu, participé à tous les groupes de travail -seul élu d'ailleurs du groupe de techniciens-, il y a 57 associations dans notre bassin concernées par cette question. Sur ces 57, il y en a 15 que vous fédérez dans Synergie Domicile, dont 2 ne sont pas des moindres puisque l'URIOPSS qui est la plus grosse association interfédérale qui va du premier âge au quatrième âge, ainsi que le Groupement de la Coopération de la Mutualité des Associations m'ont dit leur accord sur notre projet et m'ont autorisé à dire au Conseil Municipal.

Si vous retirez l'URIOPSS et le G.R.C.M.A., c'est vrai qu'il reste de grandes et belles associations, et je rends hommage à celles qui agissent sur le terrain, j'ai eu l'occasion d'en apprécier la qualité, mais ce ne sont que des associations parmi 42 autres qui sont aussi favorables à cette initiative.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération qui, effectivement, est importante pour le développement de l'emploi à Lille.

Monsieur le Maire - Je félicite les orateurs, il est juste 21 heures. Ils ont calibré leur temps de parole pour arriver à ce résultat ...

Ceux qui sont d'accord pour adopter ce rapport le manifestent en levant la main :

pour : les Membres de la Majorité Municipale

contre : l'Intergroupe "pour une Nouvelle Démocratie Municipale"

abstention : le Front National ..

Il est adopté à la majorité.

Eh bien, sur cette question se termine notre Conseil Municipal. Merci de votre assiduité.

La séance est levée.

(Séance levée à 21h).